

SAMSE

Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance
Au capital de 2 800 234 Euros
Siège social à GRENOBLE (38 000)
26 rue Colonel Dumont
056 502 248 RCS GRENOBLE

DOCUMENT DE REFERENCE

(constitué du présent document spécifique, chapitres I, III, IV, V et VI,
ainsi que du rapport annuel du Groupe Samse pour l'exercice 2002)



En application du règlement COB n°98-01, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 12 décembre 2003 sous le numéro R.03 - 250. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE I – RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES</u>	5
1.1. Nom et fonction.....	5
1.2. Attestation du responsable	5
1.3. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes.....	5
1.4. Politique d’information.....	7
<u>CHAPITRE II – EMISSION / ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ REGLEMENTÉ D’INSTRUMENTS FINANCIERS REPRESENTATIFS DE CAPITAL</u>	8
<u>CHAPITRE III – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL</u>	9
3.1. Renseignements de caractère général concernant la société	9
3.1.0. Dénomination et siège social.....	9
3.1.1. Forme juridique de la société	9
3.1.2. Législation de la société	9
3.1.3. Dates de constitution, d’expiration et durée de la société	9
3.1.4. Objet social.....	9
3.1.5. Indication du registre du commerce et des sociétés et numéro d’inscription... 10	10
3.1.6. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société.....	10
3.1.7. Exercice social.....	10
3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices.....	10
3.1.9. Assemblées générales.....	11
3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	12
3.2.0. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital..... 12	12
3.2.1. Capital social.....	13
3.2.2. Capital autorisé mais non émis.....	16
3.2.3. Obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital	17
3.2.4. Tableau d’évolution du capital	18
3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	18
3.3.1. Actionnariat de la société	18
3.3.2. Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	21
3.3.3. Personne morale détenant le contrôle de la société.....	22
3.3.4. Description du Groupe et de la place que la société y occupe	22
3.4. Marché des instruments financiers de la société	22
3.4.1. Marché réglementé sur lequel sont admis les titres de la société.....	22
3.4.2. Evolution des cours depuis 18 mois.....	23
3.5. Dividendes	24

<u>Chapitre IV – Renseignements concernant l’activité de l’émetteur</u>	25
4.1. Présentation de la société et du Groupe	25
4.1.0. Historique et évolution de la structure du Groupe pendant les dernières années.....	25
4.1.1. Description des principales activités de la société	26
4.1.2 et 4.1.3. Données chiffrées sur les volumes de production au cours des trois derniers exercices et ventilation par catégorie d’activités.....	30
4.1.4. Localisation des principaux établissements de la société.....	30
4.2. Dépendance éventuelle de la société à l’égard de brevets, licences, contrats d’approvisionnement ou procédés nouveaux de fabrication	34
4.3. Effectifs moyens et évolution au cours des trois derniers exercices	34
4.4. Politique d’investissements	34
4.4.0. Politique de recherche	34
4.4.1. Description chiffrée des principaux investissements	34
4.4.2. Principaux investissements en cours de réalisation.....	35
4.4.3. Principaux investissements futurs	35
4.5. Renseignements sur les principales filiales de la société	35
4.6. Risques de la société	35
4.6.1. Risques de marché.....	35
4.6.2. Risques juridiques	39
4.6.3. Risques industriels et liés à l’environnement.....	39
4.6.4. Assurance – Couverture des risques éventuels	40
4.6.5. Autres risques particuliers.....	42
<u>Chapitre V – Patrimoine - Situation financière – Résultats</u>	43
5.1. Comptes de la société	43
5.1.0. Etats financiers certifiés relatifs aux derniers exercices.....	43
5.1.1. Comptes annuels	43
5.1.2. Résultat de l’exercice, global et par action, avant et après impôts, courant et net, individuel et consolidé pour les trois derniers exercices.....	44
5.1.3. Modification du nombre d’actions au cours des trois derniers exercices	44
5.1.4. Montants du dividende global et par action pour les trois derniers exercices..	45
5.1.5. Etats financiers concernant les éléments semestriels attestés	45
5.1.6. Montant global des emprunts obligataires restant à rembourser, de tous les autres emprunts et dettes et des engagements conditionnels	52
5.1.7. Tableau des ressources et utilisation des fonds relatifs aux trois derniers exercices.....	54
5.2. Renseignements individuels relatifs aux entreprises dans lesquelles la société détient au moins 10 % du capital	54
5.3. Entreprises comprises dans la consolidation et principes de consolidation appliqués	54
5.4. Honoraires des commissaires aux comptes	55
<u>Chapitre VI – Le gouvernement d’entreprise</u>	56
6.1. Composition et fonctionnement du Directoire et du conseil de surveillance	56
6.1.0. Composition	56
6.1.1. Fonctionnement.....	61

6.2. Intérêts des dirigeants dans le capital de la société, dans celui d'une société qui en détient le contrôle ou dans celui d'une filiale de la société	65
6.2.0. Montant des rémunérations et avantages en nature versés à chaque mandataire social par la société ou par toute société du Groupe	65
6.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	66
6.2.2. Informations sur les opérations conclues entre la société et les membres du Directoire ou du conseil de surveillance ou les actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 5 %	67
6.2.3. Indication globale des prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du Directoire ou du conseil de surveillance	67
6.3. Mention des schémas d'intéressement du personnel	67
6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation	67
6.3.2. Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux.....	71

<u>Chapitre VII – Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir</u>	72
7.1. Evolution récente	72
7.2. Perspectives d'avenir	73
7.2.1. Le marché	74
7.2.2. Les orientations	74

<p style="text-align: center;">CHAPITRE I – RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES</p>

1.1. Nom et fonction

Paul BERIOT, Président du Directoire.

1.2. Attestation du responsable

« A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Grenoble, le 12 décembre 2003

Paul BERIOT, Président du Directoire

1.3. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

Identification des contrôleurs légaux des comptes :

Co-Commissaire titulaire – A - :

- ODICEO représenté par Jean – Pascal REY : 115, boulevard Stalingrad BP 2038 – 69616 VILLEURBANNE CEDEX
- Date de début du 1^{er} mandat : Exercice 2001
- Durée : 3 ans (nomination pour la durée restante du mandat du prédécesseur, Cabinet Amyot-Exco)
- Date d'expiration du mandat : exercice clos le 31.12.2003
- Appartenance à un Groupe : non

Co-Commissaire titulaire – B -

- Alain BRET : 4 rue Paul Valérien Perrin – 38170 SEYSSINET
- Date de début du 1^{er} mandat : Exercice 1998
- Durée : 6 ans
- Date expiration du mandat : exercice clos le 31.12.2003
- Membre indépendant du Groupe France Audit
- Membre indépendant de HLB INTERNATIONAL

Co-Commissaire suppléant – A - :

- Edouard DUPONT FERRIER : 47 rue Thiers – 38 000 GRENOBLE
- Date de début du 1^{er} mandat : Exercice 1986
- Durée : 6 ans
- Date d'expiration du mandat : exercice clos le 31.12.2003
- Appartenance à un Groupe : non

Co-Commissaire suppléant – B - :

- Pierre GRAFMEYER : 115, boulevard Stalingrad BP 2038 – 69616 VILLEURBANNE CEDEX
- Date de début du 1^{er} mandat : Exercice 1998
- Durée : 6 ans
- Date d'expiration du mandat : exercice clos le 31.12.2003
- Appartenance à un Groupe : non

Avis de sincérité sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SAMSE et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Le présent document a été établi sous la responsabilité de Monsieur Paul BERIOT. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient aucune donnée prévisionnelle isolée résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation, à l'exception des comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2001 qui ont fait l'objet d'une observation relative à « un changement de méthode ».

Les comptes intermédiaires établis sous la responsabilité du Directoire et couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003 ont pour leur part fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous avons délivré une attestation sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 12 décembre 2003

Les commissaires aux comptes

Cabinet ODICEO
Représenté par Mr Jean-Pascal Rey

Monsieur Alain BRET

1.4. Politique d'information

Le responsable de l'information financière est Monsieur Olivier MALFAIT, Directeur Général (tél : 04.76.85.78.00)

**CHAPITRE II – EMISSION/ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR UN
MARCHE REGLEMENTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS
REPRESENTATIFS DE CAPITAL**

Sans objet.

<p style="text-align: center;">CHAPITRE III – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL</p>

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société

3.1.0. Dénomination et siège social

Dénomination : SAMSE

Siège social : 26 rue Colonel Dumont – 38 000 Grenoble

3.1.1. Forme juridique de la société

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

3.1.2. Législation de la société

La société SAMSE est soumise au droit français.

3.1.3. Dates de constitution, d'expiration et durée de la société

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

3.1.4. Objet social

La société a pour objet (article 3 des statuts) en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés,
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides, ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation,
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise,
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent,
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés,
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif,
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages,

- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social,
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue,
- La location de camions sans chauffeur.

3.1.5. Indication du registre du commerce et des sociétés et numéro d'inscription

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

3.1.6. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société.

Les documents juridiques de la société SAMSE peuvent être consultés au siège social, 26 rue Colonel Dumont à Grenoble (38 000).

3.1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices (article 48 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Il sera prélevé la somme nécessaire pour servir à toutes les actions sans distinction, l'intérêt au taux de six pour cent par an, de leur montant nominal libéré et non amorti ; cet intérêt ne sera pas cumulatif.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.1.9. Assemblées générales

Modes de convocation des assemblées générales : (art 37 des statuts) Elles sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de surveillance ou par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à la COB, trente jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

La convocation proprement dite doit, le cas échéant, être précédée d'un avis préliminaire de réunion, dans les conditions énoncées par l'article 130 du décret du 23 mars 1967.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission : (article 39 des statuts) Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, sur simple justification de son identité et seulement s'il est propriétaire d'au moins dix actions s'il s'agit d'une assemblée générale ordinaire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Toutefois, les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix (10) peuvent se grouper pour atteindre le minimum prévu aux statuts et se faire représenter par l'un d'eux ou le conjoint de l'un d'eux conformément aux dispositions de l'article L 225-112 du code de commerce.

S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant cette date, déposer au siège social le récépissé constatant son inscription dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change. Ce délai peut être réduit par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote : (articles 41-15-13) Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples : (article 15 des statuts) Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Seuil statutaire devant être déclaré à l'émetteur : (article 15 des statuts - assemblée générale mixte du 27 mai 1999) Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions de la société de plus de 1 % du nombre total des actions doit, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage.

En cas de non respect de cette obligation de déclaration de prise de participation, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.0. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital :

Augmentation du capital social : (article 9 des statuts) Le capital social est augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi. L'assemblée générale extraordinaire, sur le rapport du Directoire, est seule compétente pour décider l'augmentation du capital.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

En représentation des augmentations de capital, il peut être créé des actions de priorité jouissant d'avantages par rapport à toutes autres actions sous réserve des dispositions légales réglementant le droit de vote.

Réduction - amortissement du capital social : (article 11 des statuts) La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au Directoire tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la société en société d'une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la loi.

3.2.1. Capital social

Le capital social est de 2 800 234 Euros. Il est divisé en 1 400 117 actions d'un montant nominal de 2 Euros.

Caractéristiques principales :

- Forme des actions - inscription en compte :

Les actions sont obligatoirement nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions sont entièrement libérées sous la forme nominative ou sous la forme au porteur.

Les actions, quelle que soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983.

La société émettrice ou le mandataire par elle désigné, agissant pour son compte, tient les comptes d'actions nominatives dont les titulaires ont demandé l'inscription soit en "nominatif pur", soit en "nominatif administré" ; dans ce dernier cas, les mentions des comptes sont reproduites dans les écritures de l'intermédiaire habilité qui administre les comptes du titulaire. En cas de désignation d'un mandataire, la société doit publier un avis au BALO mentionnant la dénomination et l'adresse de ce mandataire.

Si la société est autorisée à délivrer sous la forme au porteur les actions qu'elle émet, les comptes de titres au porteur sont obligatoirement tenus par un intermédiaire habilité.

Les actions sont obligatoirement nominatives jusqu'à leur entière libération. Les titres des actions entièrement libérés sont nominatifs ou au porteur, identifiables au choix de l'actionnaire et sont inscrits en compte chez un intermédiaire habilité ou chez la société émettrice. La société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur les titres au porteur identifiables demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité, de tout renseignement relatif à ses actionnaires, leur identité et le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Sauf application éventuelle de l'article 7 du décret précité du 2 mai 1983 pour la circulation des valeurs mobilières à l'étranger, les actions de la société ne peuvent être matérialisées par un titre quelconque.

- Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'actions.

- Cession et transmission des actions

La propriété des actions, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte seulement de leur inscription en compte individuel au nom de leurs titulaires.

Les teneurs de comptes délivrent sur demande et aux frais du titulaire d'un compte de titres une attestation précisant la nature, le nombre d'actions inscrites à son compte et les mentions qui y sont portées.

Les intermédiaires habilités doivent, une fois par an, adresser à chaque titulaire un relevé de portefeuille mentionnant le solde des titres figurant aux comptes ouverts à son nom.

Toute transmission ou mutation d'actions, qu'elle soit nominative ou au porteur, s'effectue par virement de compte à compte.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant qualifié, ou encore, le cas échéant, sur production d'un certificat de mutation.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les teneurs de comptes doivent s'assurer de l'identité et de la capacité du donneur d'ordre, ainsi que de la régularité desdits mouvements.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

Les mouvements de titres non libérés des versements exigibles ne sont pas autorisés.

- Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions légales fixées par la loi et les statuts.

Toutefois un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions de la société de plus de 1 % du nombre total des actions doit, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage.

En cas de non respect de cette obligation de déclaration de prise de participation, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'assemblée générale et aux présents statuts.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

Le Directoire pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine ou leur date de création.

- Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote qui sont elles-mêmes convertibles en actions ordinaires, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur. La société a toujours la faculté d'exiger par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, le rachat, soit de la totalité de ses propres actions à dividende prioritaire sans droit de vote soit de certaines catégories d'entre elles, conformément à la loi.

- Emission d'obligations

Il ne peut être créé d'obligations que par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'émission d'obligations convertibles en actions ou d'obligations avec bons de souscription d'actions est de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital souscrit a été entièrement libéré.

3.2.2. Capital autorisé mais non émis

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire les 6 juin 2001 et 28 mai 2003 ont autorisé le Directoire à consentir à certains dirigeants et cadres de la société et des sociétés liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre de son augmentation de capital.

Les principales caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions sont résumées dans le tableau suivant :

Date de l'assemblée ayant autorisé les options	Date du Directoire ayant attribué les options	Nombre d'options attribuées	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice par action
6 juin 2001	17 décembre 2001	26 000	17 décembre 2005	75,75 €
28 mai 2003	10 juin 2003	55 000	10 juin 2008	72 €

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées pourrait atteindre :

- 52 000 € à compter du 17 décembre 2005 (26 000 actions nouvelles de 2 € de nominal)
- 110 000 € à compter du 10 juin 2008 (55 000 actions nouvelles de 2 € de nominal).

3.2.3. Obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers donnant accès au capital

Le capital au 16 décembre 2003 (après augmentation de capital réservée à CRH EUROPE BV) sera de 3 122 234 Euros, divisé en 1 561 117 actions de 2 Euros de nominal chacune.

Le capital social de SAMSE est susceptible d'être augmenté des éléments suivants :

- l'allocation à certains dirigeants et cadres de la société, de 26 000 options de souscription d'actions nouvelles attribuées dans le cadre d'un plan d'options d'actions voté le 6 juin 2001 qui pourront être exercées à compter du 17 décembre 2005,
- l'allocation à certains salariés du Groupe, de 55 000 options de souscription d'actions nouvelles attribuées dans le cadre d'un plan d'options d'actions voté le 28 mai 2003 qui pourront être exercées à compter du 10 juin 2008.

Le capital potentiel relatif à ces deux plans d'option de souscription d'actions, ainsi que le taux de dilution maximum du capital correspondant figurent dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Montant
Capital social au 16/12/2003	1 561 117	3 122 234
Options donnant droit à souscription d'actions :		
1/ 17/12/2005	26 000	52 000
2/ 10/06/2008	55 000	110 000
Capital potentiel	1 642 117	3 284 234
Taux de dilution maximum	4,93 %	

Un actionnaire non bénéficiaire du droit à souscription d'action et détenant 1 % du capital social de la société, soit 1 561 117 actions, verra sa part de capital évoluer de la façon suivante :

	Nombre de titres	Participation de l'actionnaire
Avant émission d'un montant maximum de 81 000 actions	15 611	1,00 %
Après émission d'un montant maximum de 81 000 actions	15 611	0,95 %

3.2.4. Tableau d'évolution du capital

Au 31 décembre 1998, le capital social de la société SAMSE s'élevait à 16 801 100 Frs, divisé en 336 022 actions de 50 Frs de nominal chacune.

Il a ensuite évolué comme suit :

Opérations et dates	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Montant du capital social
	Emises	Total		
Augmentation de capital du 07/12/1999 suite à la fusion absorption de la société MATECO	197	336 219	9 850 Frs	16 810 950 Frs
Conversion du capital en Euros du 07/12/1999 avec incorporation d'une somme prélevée sur le poste « autres réserves » pour arrondir la valeur nominale des actions à 8 €	---	336 219	832 666,5266 Frs	2 689 752 €
Division par 4 du nominal des actions et échange des actions de 8 € contre de nouvelles actions de 2 € de nominal du 06/06/2001	1 344 876 de 2 € de nominal	1 344 876	---	2 689 752 €
Augmentation du capital du 06/09/2001 en faveur des salariés adhérents au PEE PARTICIPATION SAMSE	10 501	1 355 377	21 002 €	2 710 754 €
Augmentation de capital du 08/09/2003 dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions « Eureka » de 1998	44 740	1 400 117	89 480 €	2 800 234 €

3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

3.3.1. Actionnariat de la société

Le nombre total des droits de vote existant au 30 septembre 2003 est de 2 377 316.

Le nombre approximatif d'actionnaires est de 500.

Cette estimation a été réalisée sur la base des actionnaires nominatifs recensés par le CCF (dernière liste du 30 septembre 2003), complété par un relevé SICOVAM des détenteurs de titres au porteur en date du 31 mars 2003.

Au 30 septembre 2003, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>				
- Dumont Investissement	810 419	57,88	1 558 347	65,55
- CRH Europe BV	152 000	10,86	304 000	12,79
- Salvepar	91 904	6,56	183 808	7,73
- Divers	43 744	3,13	29 111	1,23
Sous-total :	1 098 067	78,43	2 075 266	87,30
<u>Institutionnel porteur :</u>				
- Exane	100 592	7,18	100 592	4,23
Sous-total :	100 592	7,18	100 592	4,23
<u>Public :</u>	201 458	14,39	201 458	8,47
TOTAL	1 400 117	100,00	2 377 316	100,00

La société Dumont Investissement est la société Holding créée à l'occasion du R.E.S (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. A la date de la dernière assemblée générale de Dumont Investissement du 16 septembre 2003, la répartition du capital était la suivante :

- Copropriété des salariés (FCP)	266 662 actions	soit 17,88 %
- Monsieur Patrice JOPPE	220 554 actions	soit 14,79 %
- Société SALVEPAR	156 320 actions	soit 10,48 %
- Divers	847 603 actions	soit 56,85 %

(principalement actionnaires familiaux et salariés)

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires autres que Dumont Investissement, CRH Europe BV, Salvepar et Exane qui détiennent plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

Les pourcentages de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du Directoire ou du conseil de surveillance au 30 septembre 2003 sont :

Membres du Directoire ou du conseil de surveillance	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote
Patrice JOPPE	360	0,03 %	448	0,02 %
Jean-Yves JEHL DE MENORVAL	320	0,02 %	640	0,03 %
Gaston CHAPPELLAZ	1 360	0,10 %	1 360	0,06 %
STE SALVEPAR	91 904	6,56 %	183 808	7,73 %
STE CRH EUROPE BV	152 000	10,86 %	304 000	12,79 %
DUMONT INVESTISSEMENT	810 419	57,88 %	1 558 347	65,55 %
Olivier MALFAIT	1 340	0,10 %	1 340	0,06 %
Bernard PUEL	1 540	0,11 %	1 540	0,06 %
Jean-Jacques CHABANIS	1 300	0,09 %	1 300	0,05 %
Alain MICHOUlier	1 300	0,09 %	1 300	0,05 %
Didier LAURENT	1 316	0,09 %	1 332	0,06 %

La société SAMSE détient 1 961 actions représentant 0,14 % du capital. En prenant comme référence le cours moyen des six premiers mois de l'année, soit 79,60 Euros, la valeur de marché du portefeuille d'actions propres s'élève à 156 096 euros.

19 492 actions SAMSE, détenues par les salariés ou anciens salariés et acquises au titre de la participation des salariés antérieurement au 31 décembre 1987, représentent environ 1,39 % des 1 400 117 actions composant le capital social (les salariés sont actionnaires de la société holding DUMONT INVESTISSEMENT).

Le Fonds commun de placement (FCP) créé dans le cadre de la participation attribuée au titre de l'exercice 2000 (participation exceptionnellement versée en actions SAMSE) détient 9 014 actions SAMSE, représentant 0,64 % du capital.

Il n'existe ni nantissement d'actions de la société inscrites au nominatif pur, ni nantissement d'actions de filiales significatives.

Il n'existe ni pacte, ni convention d'actionnaires.

Il n'existe aucune clause, aucune convention avec une société cotée ou une filiale significative non cotée susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

Un programme de rachat d'actions propres a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2001 et a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro de visa n°01-539 en date du 10 mai 2001.

Un nouveau programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à autorisation par l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2003 a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro de visa n°03-1034 en date du 20 novembre 2003.

Les principales caractéristiques de ce programme sont résumées ci-dessous :

Synthèse des principales caractéristiques du programme

La société Samse renouvelle son programme de rachat d'actions

Titres concernées : actions cotées au premier marché

Pourcentage de rachat maximum de capital : 2 %

Prix d'achat unitaire minimum : 60 €

Prix d'achat unitaire maximum : 120 €

Prix minimum de vente : 60 €

Objectifs par ordre de priorité :

- l'achat et la vente d'actions en fonction des situations du marché,
- l'attribution d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société mère et de ses filiales dans le cadre de l'exercice des options d'achat d'actions qui leur seront consenties.

Durée du programme : 18 mois à compter de la tenue de l'assemblée générale soit jusqu'au 16 juin 2005.

3.3.2. Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années :

Les modifications du capital de la société au cours des trois derniers exercices sont reprises dans les tableaux ci-après :

En 2000 :

Assemblée générale du 9 juin 2000	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>				
- Dumont Investissement	186 982	55,61	373 964	64,22
- CRH Europe BV	38 000	11,30	76 000	13,05
- Salvepar	21 924	6,52	42 208	7,25
- Divers	1 577	0,48	2 395	0,41
Sous-total :	248 483	73,91	494 567	84,93
<u>Institutionnels porteurs :</u>				
- Exane	15 430	4,59	15 430	2,65
Sous-total :	15 430	4,59	15 430	2,65
<u>Public :</u>	72 306	21,50	72 306	12,42
TOTAL	336 219	100,00	582 303	100,00

En 2001 :

Assemblée générale du 6 juin 2001	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>				
- Dumont Investissement	186 982	55,61	373 964	64,74
- CRH Europe BV	38 000	11,30	76 000	13,16
- Salvepar	22 976	6,83	43 260	7,49
- Divers	6 387	1,90	2 494	0,43
Sous-total :	254 345	75,64	495 718	85,82
<u>Institutionnel porteur :</u>				
- Exane	23 016	6,85	23 016	3,98
Sous-total :	23 016	6,85	23 016	3,98
<u>Public :</u>	58 858	17,51	58 858	10,19
TOTAL	336 219	100,00	577 592	100,00

En 2002 :

Assemblée générale du 31 mai 2002	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote
<u>Nominatifs</u> :				
- Dumont Investissement	747 928	55,18	1 495 856	64,25
- CRH Europe BV	152 000	11,21	304 000	13,06
- Salvepar	91 904	6,78	179 600	7,71
- Divers	56 094	4,14	41 328	1,77
Sous-total :	1 047 926	77,31	2 020 784	86,80
<u>Institutionnel porteur</u> :				
- Exane	102 312	7,55	102 312	4,39
Sous-total :	102 312	7,55	102 312	4,39
<u>Public</u> :	205 139	15,14	205 139	8,81
TOTAL	1 355 377	100,00	2 328 235	100,00

3.3.3. Personne morale détenant le contrôle de la société

Le Groupe SAMSE est contrôlé par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, qui possède 57,88 % du capital à la date du 30 septembre 2003.

3.3.4. Description du Groupe et de la place que la société y occupe

La société SAMSE, cotée au premier marché Euronext Paris SA, est la maison-mère du Groupe SAMSE, dont l'organigramme juridique simplifié figure en page 63 du rapport annuel d'activité 2002. La liste des filiales et participations figure en pages 51 et 52 de ce même rapport.

3.4. Marché des instruments financiers de la société

3.4.1. Marché réglementé sur lequel sont admis les titres de la société

Les actions composant le capital social de la société SAMSE sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA (code Euroclear : 6007).

3.4.2. Evolution des cours depuis janvier 2002

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
	En titres	En capitaux (milliers)			
janv-02	2 029	162,61	85,70	75,00	78,68
févr-02	2 572	206,35	81,95	79,00	79,69
mars-02	1 426	116,55	85,80	80,00	81,90
avr-02	2 350	204,63	92,00	85,00	89,08
mai-02	761	71,70	97,90	92,00	95,79
juin-02	1 615	152,38	96,00	93,00	94,80
juil-02	118	10,30	91,00	83,00	88,86
août-02	1 472	119,02	87,80	79,20	84,79
sept-02	2 422	195,71	85,90	80,00	83,35
oct-02	9 643	819,30	85,00	81,00	84,84
nov-02	329	26,66	85,00	80,00	81,56
déc-02	1 103	92,90	85,05	80,00	84,67
janv-03	179	14,85	84,50	82,00	83,78
févr-03	351	28,35	83,50	80,00	82,43
mars-03	339	25,70	78,00	60,25	73,99
avr-03	672	49,79	74,70	70,50	74,05
mai-03	604	42,13	80,00	71,50	79,39
juin-03	39 105	3 059,65	92,00	78,00	83,94
juil-03	26 197	1 968,49	87,00	78,00	85,43
août-03	3 779	374,42	103,00	87,00	94,75
sept-03	491	46,69	97,00	95,00	95,20
oct-03	4 245	370,22	95,00	87,00	89,62
nov-03	655	61,69	100,00	86,50	95,29

Source : Euronext Paris SA

3.5. Dividendes

- Politique de distribution :

Les dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices sont récapitulés dans les tableaux figurant ci-après :

(rappel : le montant nominal de l'action a été divisé par quatre : décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001).

	2002	2001	2000	1999	1998
dividende / action en €	1,92	1,84	1,75	6,10	5,49
dividendes versés en €	2 602 324	2 493 894	2 353 533	2 050 250	1 844 144
en %	33,04	32,52	30,76	35,16	42,15
Comptes sociaux en €					
résultat net	7 877 086	7 669 863	7 651 839	5 831 778	4 375 126
dividendes versés en €	2 602 324	2 493 894	2 353 533	2 050 250	1 844 144
en %	21,86	21,84	21,00	25,14	22,80
Comptes consolidés en €					
résultat net consolidé	11 902 706	11 416 568	11 205 355	8 155 488	8 087 387
dividendes versés en €	2 602 324	2 493 894	2 353 533	2 050 250	1 844 144
en %	22,86	22,64	21,87	26,78	24,11
Comptes consolidés en €					
résultat net	11 383 043	11 017 716	10 763 666	7 656 473	7 647 392
Part du GROUPE					

La politique de distribution de dividendes pour l'exercice 2003 devrait être identique à celle des exercices précédents.

- Délai de prescription des dividendes :

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils sont reversés à l'administration fiscale.

CHAPITRE IV - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1 Présentation de la société et du Groupe

4.1.0 Historique et évolutions de la structure du Groupe pendant les dernières années :

Historique (événements marquants) :

1920 : création de la Société Anonyme des Matériaux du Sud Est (SAMSE), filiale des ciments VICAT.

1925 : introduction en bourse.

1949 : VICAT sort du capital : achat par la famille JOPPE.

1974 : création du premier magasin de bricolage grand public à l'enseigne « LA BOITE A OUTILS ».

1988 : rachat de l'entreprise par les salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT.

2000 : mise en place d'un Directoire et d'un conseil de surveillance.

Evolutions pendant les dernières années :

Année 2000 :
 - création de trois nouveaux dépôts à Vif (Grenoble), Villeurbanne (Lyon) et Ville La Grand (Annemasse).
 - ouverture d'un magasin « ENTREPOT DU BRICOLAGE » à Moirans.
 - acquisition de 49,90 % du capital de la société MAURIS BOIS ET DERIVES.

Année 2001 :
 - acquisition de 80 % du capital de la société ROCH MATERIAUX (Thonon les Bains).
 - création de la SAS LAUDIS (Avignon).
 - création d'un nouveau dépôt à Vienne.
 - transformation des dépôts de Saint Martin d'Hères, Ville La Grand et Bellegarde.

Année 2002 :
 - prise de participation majoritaire dans la société SAM (Ardèche).
 - fusion absorption des filiales ROCH MATERIAUX, SAMSE LECHENNE, BERT MATERIAUX et DUMOLLARD MATERIAUX par SAMSE.
 - création de trois nouveaux dépôts à Thonon les Bains, Saint Marcellin et Corbas.
 - ouverture d'un magasin « ENTREPOT DU BRICOLAGE » à Briançon.
 - création d'une plateforme de logistique et de redistribution à Brezins (38).

- Année 2003 :
- signature d'un protocole d'accord, sous conditions suspensives, visant l'acquisition du Groupe DORAS.
 - ouverture de deux nouveaux dépôts à Meximieux (01) et Monestier de Clermont (38).
 - transfert du magasin « LA BOITE A OUTILS » d'Echirolles (38).

Rôle de la société SAMSE dans le Groupe :

SAMSE assure un certain nombre de prestations et de missions d'assistance pour ses filiales. Les modalités des conventions de service et de fourniture existantes figurent en page 56 du rapport annuel d'activité 2002.

Organigramme du Groupe

L'organigramme juridique simplifié figure en page 63 du rapport annuel 2002.

4.1.1. Description des principales activités de la société

Le Groupe SAMSE exerce deux activités principales :

- Le négoce de matériaux de construction, dont les clients sont principalement des artisans ou PME dans le domaine du bâtiment ou des travaux publics.
- Les magasins de bricolage (GSB) destinés à une clientèle de particuliers.

L'activité négoce représente environ 73 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et l'activité bricolage, 27% pour l'exercice 2002.

Information concernant le positionnement concurrentiel du groupe SAMSE :

Sources : - DÉVELOPPEMENT CONSTRUCTION – sept. 2002

(Site internet de la Fédération du Négoce des Matériaux de Construction)

- UNIBAL (données concernant le bricolage)

1- Les intervenants sur les marchés matériaux de construction et bricolage

En 2001, la distribution bâtiment/bricolage a représenté, tous réseaux confondus, un Chiffre d'Affaires de près de 42,5 milliards d'Euros HT, se répartissant comme suit par grand circuit de distribution :

Commerce de Gros

Environ 30,4 milliards d'Euros HT

Le secteur du commerce de gros recouvre 6 univers professionnels :

- le réseau des négociants en matériaux de construction,
- le réseau des grossistes en matériel électrique,
- le réseau des grossistes en équipement de sanitaire et de chauffage,
- le réseau des grossistes en produits de décoration,
- le réseau des grossistes en quincaillerie bâtiment,
- le réseau des grossistes en produits plastiques

Commerce Grand Public

Environ 11,7 milliards d'Euros HT

Le secteur du commerce grand public regroupe 4 univers professionnels :

- le réseau des grandes surfaces de bricolage (> 400 m²),
- le réseau des chaînes de magasins spécialisés Papier
- le réseau des magasins à rayons multiples (GSA, magasins populaires),
- les détaillants traditionnels.

Circuits Alternatifs

Moins de 0,4 millions d'Euros HT

Les circuits alternatifs rassemblent une population diversifiée comprenant discounters, soldeurs, bradeurs, formules diverses de VPC, vente itinérante (par camions).

Le Groupe SAMSE, de par ses activités, intervient :

- comme Réseau de négoce de matériaux de construction sous l'enseigne SAMSE
- comme Réseau de grandes surfaces de Bricolage sous l'enseigne LA BOITE A OUTILS

2- L'activité du négoce de matériaux de construction

En 2001, le réseau français des négociants généralistes et multispécialistes a réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 milliards d'Euros HT.

Il se caractérise depuis 3 ans par son très fort dynamisme (progression évaluée, en valeur constante, à + 11 %).

En 2001, le réseau des négociants en matériaux, généralistes et multispécialistes compte 2 200 sociétés, correspondant à environ 4 700 points de vente.

Il emploie au global 60 000 personnes.

Ce réseau demeure de très loin, en France, le tout premier circuit de distribution des produits de bâtiment.

Confrontés ces dernières années à un environnement à la fois très porteur mais aussi de plus en plus concurrentiel, les négociants en matériaux se sont trouvés dans la nécessité d'évoluer rapidement.

Parmi les aspects les plus marquants de l'évolution récente de la profession, il convient de mentionner l'accélération récente du processus de concentration du réseau et la montée en puissance des groupements d'indépendants, en riposte à la forte progression des grands groupes nationaux et familiaux.

En moins de 2 ans, la concentration de l'activité du réseau s'est sensiblement accrue : aujourd'hui, 10 % des entités les plus importantes du réseau contrôlent 77 % du chiffre d'affaires de la profession.

Cette poursuite du phénomène de concentration s'est effectuée principalement sous l'impulsion :

- des 2 grands groupes nationaux POINT P et PINAULT BOIS & MATERIAUX (PBM), qui réunis, contrôlent environ un tiers de l'activité de la profession
- de sociétés indépendantes multirégionales
- de la forte montée en puissance des groupements d'indépendants
- de l'émergence de « super groupements » à l'instar de MC DISTRIBUTION.

3- L'activité du bricolage

En 2001, le marché du bricolage aux particuliers est évalué à environ 11 Milliards d'Euros par la FMB et UNIBAL.

(Ce chiffre n'intègre pas les ventes aux particuliers réalisées par les négoce et exclut les rayons Jardinage)

Sur les 10 dernières années, on note une croissance remarquable du marché du bricolage, profitant surtout aux GSB.

Sur 10 ans, le marché du bricolage a progressé de 44 %.

Premiers distributeurs de bricolage, les GSB réalisent 64,3 % des ventes du bricolage aux particuliers.

On dénombre 2 720 points de vente bricolage.

En 2001, les effectifs des GSB totalisent 62 000 salariés.

Sur ce marché en expansion, on observe les tendances suivantes :

-la structuration forte des acteurs du marché avec une accélération de la concentration des opérateurs : 5 grandes enseignes représentent 82 % du marché des GSB.

- l'internationalisation des groupes se développe.

- la domination des GSB s'accroît.

- le développement du concept « Discount » : les concepts Entrepôts multiplient les ouvertures.

- la montée en puissance des marques distributeurs, moyen de marquer sa différenciation pour une enseigne.

4- Positionnement des enseignes SAMSE et LA BOITE A OUTILS

Avec un Chiffre d'Affaires 2001 de 414 Millions d'Euros, **le groupe SAMSE représente 0,97 % du marché global Négoce/Bricolage** (évalué à 42,5 Milliards d'Euros).

Répartition par Segment de Marché

	TOTAL MARCHÉ (M€ HT)	GROUPE SAMSE (M€ HT)	PART DE MARCHÉ Groupe SAMSE
NEGOCE DE MATERIAUX	13 200	296	2,24%
BRICOLAGE	11 000	118	1,07 %

PARTS DE MARCHE PAR ENSEIGNE

Activite négoce de matériaux

	CA 2001 En ME	Part de Marché
POINT P	3 163	24,0%
PINAULT BOIS MATERIAUX	1 063	8,1%
SAMSE	296	2,2%
DUBOIS MATERIAUX	285	2,2%
LARIVIERE	242	1,8%
VM MATERIAUX	233	1,8%
DORAS NEGOCE	190	1,4%
CIFFREO BONA	158	1,2%
COMAFRANC	155	1,2%
CHAUSSON MATERIAUX	118	0,9%
BALITRAND	108	0,8%
BAUDRY	107	0,8%
MARINIER MATERIAUX	103	0,8%
OUEST ISOL	94	0,7%
MATERIAUX SERVICE	92	1%
MELIN MATERIAUX	91	1%

ACTIVITE BRICOLAGE

ENSEIGNE	GROUPE	CA 2001 EN M€	Part de marché
CASTORAMA BRICODEPOT	KINGFISHER	3 200	29,1%
LEROY MERLIN BRICOMAN	AUCHAN	2 537	23,1%
BRICOMARCHE	ITM/MGI	1 500	13,6%
MR BRICOLAGE	MR BRICOLAGE	1 006	9,1%
WELDOM	DOMAXEL	785	7,1%
BRICORAMA, BAKTOR	BRICORAMA	457	4,2%
CATENA / SUPER C.	Mr BRICOLAGE	366	3,3%
BHV	BHV	241	2,2%
BRICONAUTES	LE CLUB	179	1,6%
OBI	LEROY MERLIN	179	1,6%
B3-BRICOGITE	Mr BRICOLAGE	184	1,7%
BBJ	LECLERCQ	168	1,5%
LA BOITE A OUTILS	SAMSE	118	1,1%

4.1.2. et 4.1.3. Données chiffrées sur les volumes de production au cours des trois derniers exercices et ventilation par catégorie d'activités (en M€)

Chiffre d'affaires par activité (en M€) :

	2002	2001	2000
Négoce	333,2	295,8	288,3
Bricolage	125,7	118,2	105,4
Groupe	458,9	414,0	393,7

Le Groupe SAMSE n'intervient que sur un seul marché géographique (quart Sud Est de la France, à l'exception de deux agences dans la Creuse).

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation n'est pas significatif (inférieur à 1 % du chiffre d'affaires total).

Répartition du résultat d'exploitation par pôle d'activité (en K€) :

	2002	2001	2000
Négoce	12 474	13 345	14 851
Bricolage	6 409	5 738	5 252
Groupe	18 883	19 083	20 103

4.1.4. Localisation des principaux établissements de la société

Les établissements du Groupe SAMSE se situent dans le quart Sud Est de la France. La carte détaillée des implantations figure en page de couverture du document de présentation « des hommes en action ».

Implantations géographiques du Groupe SAMSE :

Le Groupe SAMSE est propriétaire d'environ 285 000 m² de bâtiments, construits sur environ 1 100 000 m² de terrain.

La liste des implantations du Groupe SAMSE figure dans les tableaux ci-dessous :

P : tènement immobilier, propriété du Groupe SAMSE

L : tènement immobilier faisant l'objet d'un bail commercial (propriétaire extérieur au Groupe SAMSE).

C : crédit-bail immobilier

<u>REGION SUD ISERE</u>		
SAMSE	St Martin d'Hères	P + L
	Vif	P
	Bourg d'Oisans	P
	La Mure	P
	Moirans	P
	Crolles	L
	St Egrève	L
	St Marcellin	P
	Brézins	C
	Grenoble	P
	Seyssins	P
BOIS MAURIS ODDOS	Seyssins	P + L
CHRISTAUD	Echirolles	P
REMAT	Moirans	P + L
LA BOITE A OUTILS	Echirolles	P
	St Martin d'Hères	P + L
	St Jean de Moirans	P + L

<u>REGION HAUTE-SAVOIE</u>		
SAMSE	Annecy	P
	Bellegarde	P
	Ville la Grand	P
	St Genis-Pouilly	P
	St Julien en Genevois	P
	Thonon les Bains	L
	Margencel	L
BOIS MAURIS ODDOS	Annecy	P
	Sallanches	C
	Argonay	P
CHRISTAUD	Annecy	P
LA BOITE A OUTILS	Seynod	L
	Annemasse	P
	Cluses	P
	Sallanches	P
	St Genis-Pouilly	P
	St Julien	P

<u>REGION SAVOIE</u>		
SAMSE	Albertville	P
	La Motte Servolex	P
	Aix les Bains	P
	St Pierre d'Albigny	P
	St Jean de Maurienne	P
	Modane	P + L
	Moutiers	P
	Bourg St Maurice	P
LA BOITE A OUTILS	Bassens	P + L
	St Jean de Maurienne	P + L
	Gilly s/ Isère	L

<u>REGION LYON NORD ISERE</u>		
SAMSE	St Quentin Fallavier	P
	La Tour du Pin	P
	La Tour de Salvagny	P
	St Genis Laval	P
	Vienne	L
	Lyon	P
	Villeurbanne	L
	Le Pont de Beauvoisin	P
	Meximieux	P
	Corbas	P
	Pusignan	P
REMAT	St Quentin Fallavier	L
LA BOITE A OUTILS	Décines	P
	La Tour du Pin	L
	Le Pont de Beauvoisin	P
	L'Isle d'Abeau	P
CELESTIN	Irigny	P
	Chassieu	P

<u>REGION DROME ARDECHE</u>		
SAMSE	St Clair les Annonay	L
SAMSE-BMD	Valence	P
SAM	Aubenas	P + L
	Ruoms	L
	Joyeuse	L
	Montpezat	L
	Uzer	L
	Vallon Pont d'Arc	L
	Privas	L
	Le Pouzin	L
LA BOITE A OUTILS	Valence	P

<u>REGION ALPES DU SUD</u>		
SAMSE	Guillestre	L
	Briançon	P
	Embrun	L
	Gap	P
	Gap électricité	P
	Barcelonnette	P
	Veynes	P + L
	Digne	P
	Sisteron	L
	Château Arnoux	L
BOIS MAURIS ODDOS	Briançon	L
LA BOITE A OUTILS	Briançon	P
	Gap	L
LAUDIS	Avignon	L

<u>REGION CENTRE</u>		
Société Creusoise de	Guérêt	P
Matériaux	Aubusson	L
	Bourgageuf	P

4.2. Dépendance éventuelle de la société à l'égard de brevets, licences, contrats d'approvisionnement ou procédés nouveaux de fabrication

Le Groupe SAMSE n'est pas exposé à des risques de dépendance concernant des brevets, licences, contrats d'approvisionnement ou procédés de fabrication.

La clientèle est très atomisée. Aucun client n'a un poids supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe : la société n'a donc pas identifié de risque de dépendance vis à vis d'un client ou d'un fournisseur spécifique.

4.3. Effectifs moyens et évolution au cours des trois derniers exercices

	2002	2001	2000
Activité négoce	1 471	1 279	1 230
Activité bricolage	891	831	777
Effectif total Groupe	2 362	2 110	2 007

Un bilan social est publié chaque année.

Celui-ci fait l'objet d'une présentation détaillée à l'occasion des réunions du Comité d'Entreprise.

4.4. Politique d'investissements

4.4.0. Politique de recherche

Compte tenu de son activité, le Groupe SAMSE n'engage pas de frais liés à la recherche.

4.4.1. Description chiffrée des principaux investissements

Chaque année, le Groupe conduit une politique de renouvellement et de développement. Les investissements concernent principalement l'immobilier opérationnel (achat de terrains, constructions), ainsi que l'agencement et l'aménagement des points de vente. Un montant important est également consacré aux investissements opérationnels (renouvellement du matériel de transport, de manutention et d'outillage).

Répartition des investissements par activité (en M€) :

	2002	2001	2000
Négoce	36,3	16,9	18,5
Bricolage	5,6	5,4	3,9
Groupe	41,9	22,3	22,4

4.4.2. Principaux investissements en cours de réalisation

Ils concernent essentiellement l'immobilier.

Projets en cours :	Coût prévu :	Financement :
Création d'une nouvelle agence Samse à Sisteron	2,2 M€	Crédit moyen terme
Création d'une nouvelle agence Samse à Barcelonnette	1,9 M€	Crédit moyen terme
Ouverture d'un magasin La Boite à Outils à Grenoble	7,0 M€	Crédit-bail
Ouverture d'un magasin La Boite à Outils à Annecy	4,2 M€	Autofinancement
Construction de nouveaux bureaux à Brezins (38)	2,0 M€	Crédit moyen terme

4.4.3. Principaux investissements futurs

A l'exception du protocole d'accord visant l'acquisition du Groupe Doras, aucun autre investissement significatif n'a fait l'objet d'engagement.

4.5. Renseignements sur les principales filiales de la société

La liste des filiales du Groupe SAMSE, ainsi que leurs principales caractéristiques figurent en pages 51 et 52 du rapport annuel 2002.

4.6. Risques de la société

4.6.1. Risques de marché

De par son activité, SAMSE ne représente pas de risques de marché particuliers.

Risque de liquidité : L'ensemble des emprunts souscrits par le Groupe SAMSE est décrit ci-après.

Cette description vise à permettre de mesurer l'éventuel risque de liquidité afférent au Groupe SAMSE.

Les emprunts souscrits par le Groupe SAMSE auprès d'établissements financiers ou établissements de crédit se ventilent comme suit (situation au 30 juin 2003) :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit au 30 juin 2003 :

Durée initiale	Echéance	Taux Fixe (F) ou Variable (V)	Capital restant dû au 30/06/2003
12 ans	06.2005	F	196 964,13 €
7 ans	07.2005	F	111 210,09 €
5 ans	07.2005	F	487 836,88 €
5 ans	12.2005	F	762 245,10 €
5 ans	02.2006	F	419 234,82 €
6 ans	03.2006	F	580 638,33 €
7 ans	03.2006	F	517 430,38 €
10 ans	08.2006	F	713 753,04 €
10 ans	08.2006	F	306 651,19 €
7 ans	05.2007	F	327 134,45 €
5 ans	05.2007	F	818 616,55 €
7 ans	06.2007	F	1 877 035,96 €
7 ans	10.2007	F	2 094 555,65 €
7 ans	10.2007	F	513 342,61 €
5 ans	01.2008	F	1 500 000,00 €
5 ans	03.2008	F	1 431 378,35 €
15 ans	10.2008	F	719 797,00 €
10 ans	12.2008	F	208 529,67 €
7 ans	01.2009	F	2 436 241,76 €
10 ans	03.2009	F	762 659,64 €
10 ans	04.2009	F	988 931,79 €
10 ans	07.2009	F	283 965,00 €
7 ans	10.2009	F	2 815 469,88 €
7 ans	11.2009	F	1 391 487,06 €
10 ans	07.2010	F	194 602,00 €
10 ans	03.2014	F	48 942,00 €
12 ans	07.2014	F	233 368 €
Total emprunts taux fixe			22 742 021 €
7 ans	10.2003	V	29 038,49 €
7 ans	12.2003	V	49 697,87 €
5 ans	03.2004	V	304 898,04 €
5 ans	03.2005	V	533 571,55 €
5 ans	04.2005	V	914 694,11 €
7 ans	03.2006	V	353 476,10 €
7 ans	03.2006	V	650 462,06 €
5 ans	01.2007	V	1 711 000,00 €
12 ans	10.2007	V	658 548,45 €
5 ans	01.2008	V	1 430 979,10 €
5 ans	01.2008	V	1 425 000,00 €
7 ans	04.2008	V	538 000,00 €
7 ans	04.2008	V	1 084 500,00 €
5 ans	05.2008	V	2 000 000,00 €
7 ans	01.2009	V	1 876 000,00 €
7 ans	04.2009	V	2 614 551,25 €
7 ans	08.2009	V	1 809 200,52 €
7 ans	11.2009	V	1 393 124,33 €
7 ans	01.2010	V	1 452 425,87 €
7 ans	04.2010	V	4 000 000,00 €
12 ans	07.2014	V	232 425 €
12ans	09.2014	V	8 039 885 €
EMPRUNTS SPOT		V	17 700 000 €
Total emprunts taux variable			50 801 478 €
Total emprunts			73 543 499 €

Seul un emprunt a fait l'objet d'une garantie (nantissement du fonds de commerce).
Le capital restant dû sur cet emprunt au 30 juin 2003 est égal à 2 094 556 Euros.

Au terme de quatre emprunts (capital restant dû sur ces quatre emprunts égal à 5 209 500 Euros), la société s'est engagée à maintenir les ratios suivants :

- Endettement global net consolidé / Fonds propres consolidés non supérieur ou égal à 1.
- Endettement global net consolidé / Capacité d'autofinancement consolidée non supérieur ou égal à 3.

Au 30 juin 2003, ces covenants sont respectés.

Risque actions : La société possède au 31 décembre 2002 :

a/ Des actions propres

Dans le cadre du programme de rachat des actions propres (visa COB n° 01-539 en date du 10 mai 2001), autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2001, la société est propriétaire, au 31 décembre 2002, de 1 743 actions propres.

Les actions sont valorisées au 31 décembre 2002 à leur valeur historique, soit 136 K€. Leur valeur boursière à cette date est égale à 148 K€.

b/ Des valeurs mobilières de placement

Les valeurs sont représentées essentiellement par des SICAV monétaires pour un montant de 2 805 K€.

c/ Des obligations convertibles en actions

Emises par la société Plattard Négoce, pour un montant égal à 1 905 K€ (60 000 obligations au prix de souscription unitaire de 31,76 €), d'une durée de 5 ans jusqu'au 30 septembre 2005, au taux annuel de 4,40 %. L'émission des obligations convertibles est garantie par la société Plattard SA.

En conséquence des développements ci-avant, la société ne se considère pas en risque actions et n'a recours par conséquent à aucun instrument de couverture spécifique.

Risque de change : les risques de change liés à l'exportation sont non significatifs (chiffre d'affaires à l'exportation < à 1 % du chiffre d'affaires total).

Les importations sont essentiellement en provenance de pays faisant partie de la zone Euro (Espagne, Italie).

Risque de taux :**a/ Echancier des créances et dettes financières**

	Montant brut	Echéance		
		A 1 an au plus	A + de 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
A/ Créances				
Prêts et autres immobilisations financières	2 757	191	2 566	
Clients et comptes rattachés	62 090	62 090		
Autres créances	26 758	26 758		
Charges constatées d'avance	516	516		
B/ Dettes				
Emprunts et dettes financières	64 593	27 373	27 985	9 235
Fournisseurs et comptes rattachés	102 911	102 911		
Autres dettes	27 764	27 764		
Produits constatés d'avance	195	195		

b/ Analyse des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2002 :

Montant total des emprunts et dettes financières	64 593 K€	
Montant des emprunts à taux fixe	19 924 K€	
Montant des emprunts à taux variable	44 669 K€	
Montant des emprunts à taux variable faisant l'objet d'une couverture		16 408 K€
Montant des emprunts à taux variable non couverts		28 261 K€

Au terme du solde des emprunts non couverts, la société pourrait être soumise au risque de taux d'intérêts. L'impact d'une hausse de 1 % des taux bancaires serait égal à environ 280 K€.

Un tableau récapitulatif des swaps, indiquant notamment leur valeur de marché au 9 décembre 2003 figure au chapitre 5.1.6.

4.6.2. Risques juridiques

De par son activité, le Groupe SAMSE ne présente pas de risques juridiques particuliers.

Le Groupe SAMSE n'est pas soumis à une réglementation particulière.

Certaines autorisations administratives nécessaires à l'exploitation de la société ont été obtenues.

- Pour SAMSE : autorisation DRIRE pour l'ouverture d'une plateforme de stockage et de redistribution de matériaux (Plateforme logistique située à Brezins (38) mise en exploitation en septembre 2002).

- Pour la filiale « LA BOITE A OUTILS » : les ouvertures de magasins sont soumises à autorisation de la CDEC (Commission Départementale des Equipements Commerciaux).

Le Groupe SAMSE n'est pas soumis à des contraintes de confidentialité particulières. Il n'existe pas de liens de dépendance significatifs entre le Groupe SAMSE et d'autres sociétés. Les actifs nécessaires à l'exploitation sont généralement détenus par la société, à l'exception de certains tènements immobiliers (environ 35 % des implantations) qui font l'objet de baux commerciaux avec des tiers.

Il n'existe pas de dispositions fiscales particulières ni de litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur l'activité ou le résultat du Groupe.

Le Groupe SAMSE a fait l'objet d'un contrôle fiscal effectué au cours de l'année 2003.

Ce contrôle a porté sur les exercices 2000 et 2001 des sociétés SAMSE, LA BOITE A OUTILS et de la holding DUMONT INVESTISSEMENT.

La société SAMSE a fait l'objet d'un redressement portant uniquement sur la provision par dépréciation des stocks (base du redressement égale à 417 735 €, soit un impôt afférent au redressement égal à 152 194 €).

La détermination du bénéfice imposable de l'exercice 2003 prendra en compte, au niveau des déductions fiscales, la part de provision pour dépréciation des stocks de 417 735 € : ce redressement est donc sans impact significatif sur les comptes 2003.

Les sociétés LA BOITE A OUTILS et DUMONT INVESTISSEMENT n'ont fait l'objet d'aucun redressement.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges ou arbitrages ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de la société, et le cas échéant de son Groupe et /ou de ses filiales.

4.6.3. Risques industriels et liés à l'environnement.

Le Groupe SAMSE n'engendre pas de risques particuliers liés à son activité.

4.6.4. Assurance, couverture des risques éventuels

Le Groupe SAMSE a choisi de centraliser l'ensemble des couvertures de risques au niveau de la Direction Juridique du Groupe.

La Direction Juridique a mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés (incluant audit, formation, procédures de contrôle...). Les arbitrages rendus au niveau de la Direction Générale sont donc décidés, non en fonction du seul coût de la prime, mais d'une évaluation du risque.

Six Polices sont gérées, correspondant aux risques identifiés, de manière consolidée pour toutes les sociétés du groupe, avec l'aide de courtiers spécialisés.

Cette pratique permet, outre d'avoir le meilleur rapport qualité/prix du marché, d'assurer les grands risques avec une limitation contractuelle d'indemnité calculée en fonction de son sinistre maximum possible.

D'une manière générale pour l'ensemble des risques, SAMSE a choisi d'assurer au mieux tous les risques de gravité (qui peuvent mettre en péril un établissement), et de s'auto-assurer pour l'ensemble de ses petits risques de fréquence (montant inférieur à la franchise).

Cette politique répond à deux soucis complémentaires :

- ne pas surcharger le coût d'une police par les sinistres de fréquence de faible montant,
 - responsabiliser les agences à leurs pratiques et politiques de protection (dans tous les axes).
- Le coût des sinistres est en effet inscrit dans le compte d'exploitation de chaque agence. Les sinistres pèsent donc sur les rémunérations individuelles et collectives liées au résultat, et incitent les acteurs à une politique active de prévention.

Pour chacune des polices sus-décrites, les niveaux de couverture 2002 sont identiques aux niveaux 2001.

Nous estimons avoir un niveau de couverture optimum, réévalué chaque année avec le partenariat et l'expertise de nos courtiers.

Les hausses de coûts correspondent à l'évolution du périmètre et des capitaux assurés, et aux hausses tarifaires.

Risques clients :

Un contrat est signé avec la SFAC, et géré avec l'aide du cabinet MARSH.

Franchise : 2 286 € par sinistre

Les agences responsables de leur crédit supportent, sur leur compte d'exploitation et donc sur leurs rémunérations, les résultats de leur maîtrise du risque.

Avec une perte finale de 0,3 % de son chiffre d'affaires, SAMSE se situe dans le peloton de tête de performance en la matière dans la profession.

Coût police 2001 : 142,5 k€

Coût police 2002 : 158 k€

Flotte :

Les 900 véhicules et engins du Groupe sont regroupés dans cette police.

Compagnie : MACIFILIA.

Courtier : OPERA/SACDROP

Double franchise VL : 460 € pour dommages aux tiers et 460 € pour dommages au véhicule.

Double franchise PL : 762 €

En trois années, la statistique sinistre montre une amélioration de près d'un tiers du nombre et du coût de nos sinistres de fréquence.

Globalement cette police est équilibrée depuis deux années dans le rapport sinistres à primes.

Coût police 2001 : 291,5 k€

Coût police 2002 : 358 k€

RC Dommages :

Compagnie : AGF

Courtier : Gras Savoye/Ianvin Lespiau

Capitaux assurés : 191 M€ en valeur à neuf

Limitation Contractuelle d'Indemnité : 19,5 M€

Franchise : 15 000 € pour sinistres de fréquence, 75 000 € pour l'incendie.

La Perte d'exploitation est souscrite pour chaque établissement de LA BOITE A OUTILS, pour notre plateforme de stockage de Brézins, pour notre établissement SAMSE de Saint Martin d'Hères et notre filiale SOCIETE CREUSOISE DE MATERIAUX.

Les autres établissements SAMSE, sont à proximité, et peuvent assurer le service à la clientèle en cas de sinistre.

Capitaux assurés : 44 M€ pour LA BOITE A OUTILS

5 M € pour SAMSE Saint Martin d'Hères

1,4 M € pour la plateforme de Brézins

1 M € pour la SOCIETE CREUSOISE DE MATERIAUX

+ 3 M€ (frais sup et carence fournisseurs)

Franchise : 5 jours d'exploitation.

Cette police a malheureusement été mise en oeuvre en 2003 suite à des sinistres (incendie total d'un établissement) et nous a permis de reconstruire à neuf sans perte.

Coût police 2001 : 318 k€

Coût police 2002 : 354,9 k€

Responsabilité Civile Chef d'Entreprise :

Compagnie : AVIVA

Courtier : Gras Savoye/Ianvin Lespiau

Capitaux assurés :

Corporels, matériels et immatériels 6,5 M€ par sinistre

AT, maladies professionnelles, faute inexcusable : 200 000 € par victime et 6,5 M€ par sinistre et par année

Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1,6 M€ par sinistre

Responsabilité après livraison : 3,1 M€

Franchise : 4 000 € par sinistre

Responsabilité Civile Produits (garanties des risques liés à 1382, 1386, 1641, 1792 du C Civ)

Compagnie : AVIVA

Courtier : Gras Savoye/Ianvin Lespiau

Franchise : 7 000 € par sinistre

Coût des deux polices RC 2001 : 108,7 k€

Coût des deux polices RC 2002 : 134 k€

RC Mandataires

Compagnie : AIG EUROPE
Courtier : Gras Savoye/Ianvin Lespiau
Capitaux : 8 M€
Coût 2001 26 k€
Coût 2002 : 55,6 k€

4.6.5. Autres risques particuliers

SAMSE mène depuis quelques années une politique accrue de prévention de tous risques. Les établissements sont à jour de leur document unique de sécurité et de toutes obligations réglementaires.

Le Groupe SAMSE n'est pas soumis à d'autres risques particuliers.

CHAPITRE V - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

5.1. Comptes de la société

Les états financiers présentés dans ce document respectent les postulats de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

5.1.0. Etats financiers certifiés relatifs aux derniers exercices

Les états financiers certifiés relatifs aux 3 derniers exercices figurent sur les rapports annuels d'activité des exercices 2000, 2001 et 2002 ci-joints :

	Comptes consolidés :	Pages 14 à 27
Année 2000	Comptes sociaux :	Pages 28 à 40
Année 2001	Comptes consolidés :	Pages 18 à 31
	Comptes sociaux :	Pages 32 à 43
Année 2002	Comptes consolidés :	Pages 22 à 36
	Comptes sociaux :	Pages 38 à 49

5.1.1. Les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés, figurent dans le rapport annuel d'activité.

5.1.2. Résultat de l'exercice, global et par action, avant et après impôts, courant et net, individuel et consolidé pour les trois derniers exercices

Comptes individuels (en milliers d'euros)

	Résultat courant Avant impôts		Résultat courant Après impôt théorique		Résultat net Avant impôts		Résultat net Après impôts	
	global	par action	global	par action	global	par action	global	par action
Année 2000	12 555	9,34	8 349	6,21	11 607	8,63	7 652	5,69
Année 2001	12 118	8,94	8 434	6,22	10 691	7,89	7 670	5,66
Année 2002	11 417	8,42	7 974	5,88	10 743	7,93	7 877	5,81

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

	Résultat courant Avant impôts		Résultat courant Après impôt théorique		Résultat net Avant impôts		Résultat net Après impôts	
	global	par action	global	par action	global	par action	global	par action
Année 2000	17 334*	12,89	10 706*	7,96	17 644	13,12	11 205	8,33
retraité		12,79		7,90		13,02		8,27
Année 2001	17 788	13,12	11 283	8,32	17 856	13,17	11 417	8,42
Année 2002	17 280	12,75	11 096	8,19	18 394	13,57	11 903	8,78

* après retraitement de la participation des salariés

5.1.3. Modification du nombre d'actions au cours des trois derniers exercices

Au cours de l'exercice 2001, une augmentation de capital réservée aux salariés afin d'effectuer le paiement de la participation a été réalisée. Le capital a été porté de 2 689 752 € à 2 710 754 € par la création de 10 501 actions de 2 € de nominal chacune.

Le résultat par action de l'exercice 2000, retraité avec le nombre d'actions existantes en 2001 et 2002 (afin de permettre la comparaison) figure dans le tableau en ligne " retraité ".

5.1.4. Montants du dividende global et par action pour les trois derniers exercices

	Dividendes nets (en euros)	
	Global	par action
Année 2000 retraité	2 353 533	1,75 1,74
Année 2001	2 493 893	1,84
Année 2002	2 602 324	1,92

5.1.5. Etats financiers concernant les éléments semestriels attestés

Bilan consolidé au 30 juin 2003 (en milliers d'Euros) :

ACTIF	Valeur au 30/06/2003			Valeur nette au 30/06/2002	Valeur nette au 31/12/2002
	Valeur Brute	Amortis- sements et provisions	Valeur nette		
ACTIF IMMOBILISE	206 035	91 830	114 205	91 369	106 814
Immobilisations incorporelles	11 034	5 397	5 637	5 229	6 191
Immobilisations corporelles	183 100	83 002	100 098	78 297	91 989
Immobilisations financières	2 513	12	2 501	2 481	2 808
Ecart d'acquisitions	6 294	3 419	2 875	2 642	2 735
Titres mis en équivalence	3 094		3 094	2 720	3 091
ACTIF CIRCULANT	213 144	7 239	205 905	178 645	172 749
Stocks et en-cours	88 621	3 728	84 893	81 300	73 021
Clients et comptes rattachés	79 884	3 494	76 390	65 534	58 408
Autres créances	24 100	17	24 083	14 667	26 614
Valeurs mobilières de placement	10 076		10 076	2 567	2 941
Disponibilités	10 463		10 463	16 577	11 765
COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF	167		167	176	516
TOTAL DE L'ACTIF	419 346	99 069	320 277	270 190	280 079

PASSIF	Montant au 30/06/2003	Montant au 30/06/2002	Montant au 31/12/2002
CAPITAUX PROPRES	73 516	65 149	73 492
Capital	2 711	2 711	2 711
Primes	6 061	6 061	6 061
Réserves	61 858	53 011	53 078
Ecarts de réévaluation	259	259	259
Résultat de l'exercice	2 627	3 058	11 383
INTERETS MINORITAIRES	2 906	4 002	4 318
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 894	6 182	6 806
DETTES	236 763	194 796	195 268
Emprunts et dettes financières	84 015	56 481	64 593
Fournisseurs et comptes rattachés	123 775	114 855	102 911
Autres dettes	28 973	23 460	27 764
COMPTES DE REGULARISATION-PASSIF	198	61	195
TOTAL DU PASSIF	320 277	270 190	280 079

Compte de résultat consolidé au 30 juin 2003 (en milliers d'Euros) :

	30/06/2003	30/06/2002	% de variation	31/12/2002
CHIFFRE D'AFFAIRES	238 555	217 832	9,51	458 873
Autres produits d'exploitation	1 971	1 681	17,25	6 932
Achats consommés	168 045	153 433	9,52	323 084
Charges de personnel	37 292	33 586	11,03	66 498
Autres charges d'exploitation	16 782	15 757	6,51	32 750
Impôts et taxes	3 969	3 310	19,91	6 563
Dotations aux amortissements	6 906	5 964	15,79	12 932
Dotations aux provisions	916	1 051	-12,84	5 095
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 616	6 412	3,18	18 883
Produits financiers	622	493	26,17	992
Charges financières	1 692	1 222	38,46	2 595
RESULTAT FINANCIER	- 1 071	- 729	46,91	- 1 603
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	5 545	5 683	-2,43	17 280
Produits et charges exceptionnels	230	417	-44,84	894
Impôts sur les bénéfices	3 064	2 949	3,90	6 491
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 711	3 151	-13,96	11 683
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	247	314	-21,34	685
Résultat net de l'ensemble consolidé avant amortissements des écarts d'acquisitions	2 958	3 465	-14,63	12 368
Amortissements des écarts d'acquisitions	199	200	- 0,50	465
Résultat net de l'ensemble consolidé après amortissements des écarts d'acquisitions	2 759	3 265	-15,50	11 903
Part revenant aux intérêts minoritaires	- 132	- 207	-36,23	- 520
RESULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	2 627	3 058	-14,09	11 383
Résultat par action	1,94	2,26		8,40
Résultat dilué par action	1,89	2,20		8,19

Variation des capitaux propres consolidés :

	GROUPE	HORS GROUPE	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2001	63 840	2 682	66 522
RESULTAT 2002	11 383	520	11 903
Dividendes distribués Société Mère	- 2 494		- 2 494
Dividendes distribués Autres sociétés	- 9	- 198	- 207
Variation du pourcentage d'intérêts	772	1 314	2 086
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2002	73 492	4 318	77 810
RESULTAT AU 30 JUIN 2003	2 627	132	2 759
Dividendes distribués Société Mère	- 2 603		- 2 603
Dividendes distribués Autres sociétés		- 205	- 205
Variation du pourcentage d'intérêts		- 1 339	- 1 339
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2003	73 516	2 906	76 422

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'Euros) :

	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 039	10 183	10 183
Flux de trésorerie liés à l'activité	8 368	7 833	19 303
- Résultat net des sociétés consolidées	2 759	3 265	11 903
- Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	- 247	- 314	686
- Amortissements et provisions	6 913	6 079	14 999
- Variation des impôts différés	254	258	- 218
- Résultat sur cessions d'actifs	159	- 55	- 369
Marge brute d'autofinancement	9 838	9 233	27 001
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	243	182	182
Variation du besoin en fonds de roulement	- 1 713	- 1 582	- 7 880
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 15 666	- 15 621	- 38 101
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 14 231	- 12 622	- 35 834
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	353	307	1 307
- Acquisitions d'immobilisations financières	- 2 156	- 3 587	- 449
- Diminution d'immobilisations financières	303		
- Acquisitions d'autres immobilisations financières		- 73	
- Incidence des variations de périmètre	65	354	- 3 125
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	8 300	9 354	21 654
- Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	- 2 602	- 2 494	- 2 494
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 205	- 338	- 338
- Emission d'emprunts	11 500	18 173	28 739
- Remboursement d'emprunts	- 4 993	- 13 987	- 9 353
- Variation des emprunts spots	4 600	8 000	5 100
Trésorerie à la clôture de l'exercice (dont concours bancaires courants hors spots)	14 041	11 749	13 039

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :

	Besoins		Dégagements	
Variation des actifs d'exploitation	26 970			
- Stocks et en-cours		11 872		
- Créances clients		17 189		
- Autres créances				2 091
Variation des dettes d'exploitation			25 257	
- Dettes fournisseurs				22 278
- Autres dettes				2 979
Variation nette d'exploitation	1 713			

ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2003

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés semestriels sont établis en conformité avec la recommandation 99-R-01 du CNC de mars 1999 sur les comptes intermédiaires et suivent des règles et méthodes comptables identiques à celles adoptées pour les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002, en conformité avec les nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

- . Principes de consolidation. Les méthodes comptables ainsi que les modalités d'arrêté adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes établis au 31 décembre 2002.
- . Impôt sur les bénéfices. Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable du semestre le taux d'impôt applicable à l'exercice 2003.
- . L'évaluation des stocks résulte des données tirées de l'inventaire permanent et des contrôles physiques réalisés par sondage au cours du premier semestre.
- . Les dotations aux amortissements ont été calculées selon les plans d'amortissements prévus.
- . Les dotations aux provisions d'exploitation, et notamment la dotation pour créances douteuses, ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.
- . Les dotations et reprises de charges exceptionnelles ont été évaluées en potentiel annuel et ramenées prorata temporis au semestre.
- . Les calculs d'intéressement et participation ont été évalués sur la base des résultats prévisionnels en fin d'exercice. Conformément au règlement 99-02, la participation des salariés est enregistrée en résultat d'exploitation.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les mouvements de périmètre significatifs intervenus au cours du premier semestre 2003 ont été les suivants :

. Acquisition complémentaire par la société Mère de :

34,00 % de la SA BENET pour porter sa quote part de capital détenue de 64,68 % à 98,68 %.

3,21 % de la SA SAM pour porter sa quote part de capital détenue de 2,15 % à 5,36 %. La société SAM étant elle-même détenue par la SA BENET pour 93,96 %.

. Acquisition par la société Mère de :

99,00 % de la SCI MALIFLOR II.

. Acquisition par la société RENE DE VEYLE de :

60,00 % de la SAM BTP.

NOTE 3 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels représentent un montant positif de 230 K€ et constituent pour l'essentiel des charges et produits ordinaires affectant le résultat net.

NOTE 4 - EVENEMENTS POSTERIEURS AU PREMIER SEMESTRE 2003

A – DEVELOPPEMENT

Le 31 juillet 2003, le Groupe SAMSE a signé un protocole d'accord visant une prise de participation majoritaire au sein du Groupe DORAS dont l'activité principale est le négoce de matériaux de construction (sous réserve de conditions suspensives dont notamment l'approbation des autorités compétentes).

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe DORAS s'élève au titre de l'exercice 2002 à environ 246 Millions d'euros (dont 183 Millions d'euros pour le négoce de matériaux de construction).

B – OPERATION DE RESTRUCTURATION INTERNE

Le second semestre 2003 enregistrera une opération de fusion entre deux sociétés du Groupe avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003 : fusion-absorption par la SA BENET de la SA SAM. Cette fusion s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du Groupe.

Elle sera sans conséquence dans les comptes consolidés du Groupe SAMSE arrêtés au 31 décembre 2003.

Les impacts éventuels étant neutralisés dans les comptes consolidés.

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2003

1/ Activité et résultat au 30 juin 2003

A – SOCIETE-MERE

Chiffres clés (en milliers d'Euros) :

	1 ^{er} semestre 2003	1 ^{er} semestre 2002	Année 2002
Ventes	135 771	124 207	261 521
Excédent brut d'exploitation	6 531	6 595	16 743
Résultat d'exploitation	3 582	3 795	10 505
Résultat financier	1 531	1 795	912
Résultat courant	5 113	5 590	11 417
% sur ventes	3,77 %	4,50 %	4,37 %

Les ventes nettes enregistrent une progression de 9,31 % par rapport au premier semestre 2002.

A structure comparable, la progression eût été de 6,65 %.

L'excédent brut d'exploitation atteint 6,531 M€, soit une diminution de 0,97 % par rapport à l'an dernier à pareille date.

Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 5,61 % et s'établit à 3,582 M€.

Le résultat financier, positif de 1,531 M€, est en recul de 14,71 % par rapport au même semestre de l'année précédente. Ceci s'explique par une diminution des recettes financières et un recours plus important à l'emprunt.

Le résultat courant s'établit ainsi à 5,113 M€, en diminution de 8,53 % par rapport au premier semestre 2002.

B – GROUPE

ACTIVITE DU GROUPE

Au 30 juin 2003, l'évolution à structure non comparable du chiffre d'affaires des activités du Groupe est la suivante :

- Négoce à l'enseigne SAMSE : + 8,58 % par rapport à l'an dernier à pareille date (Agences SAMSE et filiales multispécialistes)
- Activité Travaux Publics : + 11,49 % par rapport à l'an dernier à pareille date
- Activité Bois et Dérivés : + 5,20 % par rapport à l'an dernier à pareille date

- Négoce spécialisé Menuiseries : (Remat)		+ 5,56 % par rapport à l'an dernier à pareille date	
- Total Activité négoce :	172,171 M€	En progression de 8,45 %	6,55 % à structure comparable
- Activité Bricolage :	66,384 M€	En progression de 12,37 %	9,55 % à structure comparable
TOTAL GROUPE SAMSE :	238,555 M€	En progression de 9,51 %	7,36 % à structure comparable

RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2003

. Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 6,616 Millions d'euros soit une progression de 3,18 % par rapport au premier semestre 2002.

. Le résultat net de l'ensemble consolidé est de 2,759 Millions d'euros contre 3,265 Millions d'euros l'an dernier à pareille date, soit une diminution de 15,50 %.

. Le résultat revenant à l'entreprise consolidante (part du Groupe) est de 2,627 Millions d'euros contre 3,058 Millions d'euros l'an dernier (-14,09 %).

2/ Perspectives pour le deuxième semestre 2003 et pour le résultat de l'exercice

SOCIETE MERE

Comme chaque année, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, la situation établie au 30 juin 2003 ne permet pas d'extrapoler le résultat prévisionnel de fin d'année.

Toutefois, les objectifs de résultat pour 2003 fixés en fin d'année 2002 devraient être tenus et le résultat de fin d'année assez proche de celui de l'an dernier.

GROUPE

Bien que l'activité globale soit en recul sur les deux premiers mois du second semestre 2003, il y a lieu de penser que les prochains mois seront plus favorables en terme de performance.

Les prévisions de fin d'année devraient se réaliser et le résultat courant des entreprises intégrées rester voisin de celui de l'an dernier à périmètre comparable.

5.1.6. Montant global des emprunts obligataires restant à rembourser, de tous les autres emprunts et dettes, et des engagements conditionnels

Emprunts obligataires : Néant

Autres emprunts :

- Montant global au 30 juin 2003 : 84 015 078 € dont :

non garantis : 80 966 078

garantis : 3 049 000 (Nantissement de Fonds commerciaux)

- Montant des engagements conditionnels au 31 décembre 2002 :

cf rapport annuel d'activité - Pages 34 et 35 -

Swap de taux :

Les swaps de taux au 31 décembre 2002 ne figuraient pas parmi les engagements hors bilan. Le tableau de synthèse ci-dessous indique les opérations de swap en cours au 30 juin 2003, ainsi que leur valeur de marché au 9 décembre 2003 (valeur comptable égale à zéro)

Engagements hors bilan : Tableau récapitulatif des opérations de swaps au 30/06/2003

SAMSE reçoit	SAMSE verse	Capital restant dû au 30/06/03 en K€	Échéance	Valeur de marché en €
Euribor 3 mois	4,09%	1 524	01/10/2003	0 (échu)
Euribor 3 mois	4,62 % si Euribor 3 mois < 5,50 % ou Euribor 3 mois - 0,20 % sinon	1 524	01/02/2004	-9 450
Euribor 3 mois	Euribor 12 mois post fixé si E12MPF < 3,90% / 4,50% si 3,90% < E12MPF < 4,50% / Euribor 12 mois post fixé - 0,60% si E12MPF > 4,50%	1 524	28/02/2004	-33 350
Euribor 3 mois	3,30%	609	31/03/2004	-1 750
Euribor 3 mois + 0,50%	Libor USD 12 mois post fixé + 0,12%	1 476	01/07/2004	-7 300
Euribor 3 mois	3,08%	2 500	23/09/2004	-13 500
Euribor 3 mois	4,85%	533	01/03/2005	-8 000
Euribor 3 mois	3,20% annuel si E12MPF > 3,20% / Euribor 12 mois post fixé si 2,60% < E12MPF < 3,20% / 2 x Euribor 12 mois post fixé -2,60% si 1,80% < E12MPF < 2,60% / 2,80% - E12MPF si E12MPF < 1,80%	1 500	15/06/2005	-16 750
Euribor 3 mois	3,62%	598	01/03/2006	-6 600
Euribor 3 mois	2,23% annuel si Libor USD 12 mois post fixé < 6,00% ou Libor USD 12 mois post fixé sinon	1 476	01/07/2007	2 300
Euribor 3 mois	3,18%	1 425	30/01/2008	-5 700
Euribor 3 mois	3,45%	1 446	29/01/2010	-5 300
TOTAL		16 135		-105 400

A la connaissance de la société , aucun engagement significatif n'a été omis (à l'exception des opérations de swap mentionnées ci-dessus).

5.1.7. Tableau des ressources et utilisation des fonds relatifs aux trois derniers exercices

Les éléments demandés figurent pour chacune des 3 années sur les rapports annuels d'activité ci-joints :

	Comptes individuels	Comptes consolidés Flux de trésorerie
Année 2000	Pages 32 et 33	Page 16
Année 2001	Page 36	Page 20
Année 2002	Page 42	Page 25

5.2. Renseignements individuels relatifs aux entreprises dans lesquelles la société détient au moins 10 % du capital

Informations contenues dans le rapport annuel d'activité de l'exercice 2002 - Pages 50 à 52 - Filiales et Participations.

5.3. Entreprises comprises dans la consolidation et principes de consolidation appliqués

Informations contenues dans le rapport annuel d'activité de l'exercice 2002 - Pages 26 et 27 -

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Exercices couverts : 2002 et 2001

	ODICEO				Alain BRET			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
<ul style="list-style-type: none"> Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) 	152 600	114 942			40 480	31 200		
Sous-total	152 600	114 942	90 %	94 %	40 480	31 200	100 %	83 %
Autres prestations*								
<ul style="list-style-type: none"> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) Participation au Contrôle Cena Interventions spécifiques sur des filiales du groupe lors de l'entrée en périmètre de consolidation. 	16 635	7 990				6 390		
Sous-total	16 635	7 990	10 %	6 %		6 390		17 %
TOTAL	169 235	122 932	100 %	100 %	40 480	37 590	100 %	100 %

* dans la mesure où la réglementation applicable à la société bénéficiaire de la prestation le permet.

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

CHAPITRE VI – LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

6.1. Composition et fonctionnement du Directoire et du conseil de surveillance

6.1.0. Composition :

a) Membres du Directoire

Mr Paul BERIOT demeurant 34 chemin du Bournet – 38 180 Seyssins
Président du Directoire (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 – fin de mandat 31 janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Direction et animation des membres du Directoire. Coordination de la mise en œuvre de la stratégie et du développement.

Mandats exercés dans d’autres sociétés :

Directeur Général Délégué de DUMONT INVESTISSEMENT

Président Directeur Général de :
 - LA BOITE A OUTILS

Administrateur de :
 - DUMONT INVESTISSEMENT
 - BOIS MAURIS ODDOS
 - SAMSE BMD
 - SAM
 - RENE DE VEYLE
 - TC-HP
 - PLATTARD NEGOCE
 - SIMC

Représentant permanent de SAMSE :
 - au conseil des ETS BENET

Gérant de :
 - la SCI CELESTIN CHASSIEU
 - la SCI LE BOURG
 - la SCI DU VIEUX PORT
 - la SCI PORTE DE SAVOIE

Mr Olivier MALFAIT demeurant 10 bis chemin de Rochasson – 38 240 Meylan
Membre du Directoire, Directeur Général (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 – fin de mandat 31 janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Secrétaire Général

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Directeur Général Délégué de DUMONT INVESTISSEMENT

Administrateur de :

- REMAT
- SAM
- ETS BENET
- PREMALLIANCE

Représentant permanent de SAMSE :

- au conseil de CHRISTAUD
- au conseil de BOIS MAURIS ODDOS
- au conseil de DEGUERRY SAMSE

Gérant de :

- la SCI ROUSSILLON
- la SCI SAONE
- la SCI VALMAR
- la SCI CHARPIEU
- la SCI DUNOYER DUMONT
- la SCI MALIFLORE II
- la SCI LE MAS

Co-gérant de la SCI LE CARREAU

Mr Bernard PUEL demeurant 117 chemin de Chartreuse – 38 330 Saint Ismier
Membre du Directoire, Directeur Général (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 –
fin de mandat 31 janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur Comptabilité et Gestion

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Directeur Général Délégué de DUMONT INVESTISSEMENT

Président Directeur Général de BOIS MAURIS ODDOS

Administrateur de :

- TC-HP
- SAM
- ETS BENET

Représentant permanent de SAMSE :

- au conseil de LA BOITE A OUTILS
- au conseil de SIMC

Mr Jean-Jacques CHABANIS demeurant 69 allée St Ferréol – 38 410 Saint Martin d’Uriage
Membre du Directoire, Directeur Général (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 –
fin de mandat 31 janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur Communication

Mandats exercés dans d’autres sociétés :

Directeur Général Délégué de DUMONT INVESTISSEMENT
Directeur Général de LA BOITE A OUTILS

Administrateur de :

- LA BOITE A OUTILS
- REMAT
- TC-HP

Représentant permanent de SAMSE au conseil de surveillance de MCD

Mr Alain MICHOUlier demeurant 126 rue Vernavent – 38 110 Cessieu
Membre du Directoire (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 – fin de mandat 31
janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur de Région

Mandats exercés dans d’autres sociétés :

Administrateur de :

- SAMSE-BMD
- FRANCHEVILLE MATERIAUX

Mr Didier LAURENT demeurant Le Mont – 74 650 Chavanod
Membre du Directoire (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 – fin de mandat 31
janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur de Région

Mandat exercé dans une autre société :

Administrateur de DEGUERRY SAMSE

Mr Jérôme THFOIN demeurant 200 route du Vernon – 38 410 Saint Martin d’Uriage
Membre du Directoire (mandat exercé à compter du 2 janvier 2003 – fin de mandat 31
janvier 2004)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur Commercial et Marketing

Mr Jérôme THFOIN n’exerce aucun autre mandat.

b) Membres du conseil de surveillance

Mr Patrice JOPPE demeurant 297 chemin de la Grivelière – 38 330 Biviers
Président du conseil de surveillance (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 - fin de mandat exercice 2003)

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Président du conseil d'administration de DUMONT INVESTISSEMENT

Administrateur de :

- LA BOITE A OUTILS
- RENE DE VEYLE
- CHRISTAUD
- REMAT

Membre du conseil de surveillance de la BANQUE RHONE ALPES

Mr Jean-Yves JEHL de MENORVAL demeurant 6 allée Gustave Courbet – 78 290 Croissy sur Seine

Vice Président du conseil de surveillance – (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 - fin de mandat exercice 2003)

Mr Jean-Yves JEHL de MENORVAL n'exerce aucun autre mandat.

Mr Gaston CHAPPELLAZ demeurant villa l'Evegas – 38 760 Varcis Allières et Risset
Membre du conseil de surveillance (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 - fin de mandat exercice 2003)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur des moyens matériels

Mandat exercé dans une autre société :

Président Directeur Général de CHRISTAUD

STE SALVEPAR dont le siège social se situe 8 rue Félix Pyat – Immeuble Le Cap – 92 800 Puteaux

Membre du conseil de surveillance – (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 - fin de mandat exercice 2003)

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Administrateur de :

- ACTIELEC TECHNOLOGIES
- AFICA – AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES
- CONFLANDEY
- CROMETAL
- FAVI-LE LAITON INJECTE
- GROUPE LIPPI

- NORINCO
- RG SAFETY
- SAVOISIENNE DE PARTICIPATIONS – PARSA

Mr Patrick MERA demeurant 22 rue Gambetta – 92 100 Boulogne Billancourt
Représentant permanent SALVEPAR (mandat exercé à compter du 15 janvier 2003)

Fonctions exercées au sein de la société SALVEPAR : Directeur Général Adjoint

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Administrateur de :

- AFICA
- FAVI-LE LAITON INJECTE

Représentant permanent de SALVEPAR

- au conseil de CONFLANDEY
- au conseil de CROMETAL
- au conseil de NORINCO

STE DUMONT INVESTISSEMENT dont le siège social se situe 26 rue Colonel Dumont –
38 000 Grenoble

Membre du conseil de surveillance (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 - fin de
mandat exercice 2003)

La société DUMONT INVESTISSEMENT n'exerce aucun autre mandat.

Mr Gérard BESSON demeurant 5 impasse de la Sapinière – 74 960 Cran Gevrier
Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT (mandat exercé à compter du 31
mai 2002)

Fonctions exercées au sein du Groupe SAMSE : Directeur des Achats

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT

Administrateur de :

- DUMONT INVESTISSEMENT
- REMAT
- BOIS MAURIS ODDOS
- FRANCHEVILLE MATERIAUX

STE CRH EUROPE BV dont le siège social se situe Stoomloggerweg 8 po Box 200 nl 3130 he Vlaardingen – PAYS-BAS

Membre du conseil de surveillance – (mandat exercé à compter du 31 janvier 2000 - fin de mandat exercice 2003)

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

Administrateur de :

- CARREAUX DE SAULT BRENAZ SA
- MAGRADAS SA

Mr Stephan NANINGA demeurant 3 Groot Haesebroekseweg 2243 EA Wassenaar – PAYS-BAS

Représentant permanent CRH EUROPE BV (mandat exercé à compter du 12 janvier 2001)

Fonctions exercées au sein du Groupe CRH : Directeur Général de la distribution Europe

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Administrateur de :

- IRATY SA
- MATERIAUX SERVICE SA
- RABONI SA

6.1.1. Fonctionnement :

a) La société SAMSE a choisi le mode d'administration en Directoire et conseil de surveillance.

Fonctionnement du Directoire :

Aux termes de l'article 21 des statuts, les pouvoirs du Directoire sont fixés comme suit :

1 - Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance conformément à l'article L 225-68 al 2 du code de commerce.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

2 - Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

La Présidence et la Direction Générale ne peuvent être retirées à ceux qui en sont investis que par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du Conseil de surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de surveillance le titre de Directeur Général.

3 - Le Directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

4 - Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance sur la marche de la société. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire doit arrêter les comptes annuels et les communiquer au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, et de même, le cas échéant, sur les comptes consolidés. Dans les sociétés tenues de les établir périodiquement, le Directoire doit dans les huit jours de l'établissement des documents de gestion prévisionnelle, les communiquer ainsi que le rapport d'analyse correspondant au Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2002, le Directoire s'est réuni six fois aux dates suivantes :

- le 28 mars 2002 : 5 des 6 membres composant le Directoire étaient présents (83 %).
- le 8 juillet 2002 : 5 des 6 membres composant le Directoire étaient présents (83 %).
- le 2 septembre 2002 : Les 6 membres composant le Directoire étaient présents (100 %).
- le 26 septembre 2002 : Les 6 membres composant le Directoire étaient présents (100 %).
- le 7 octobre 2002 : 5 des 6 membres composant le Directoire étaient présents (83 %).
- le 12 novembre 2002 : Les 6 membres composant le Directoire étaient présents (100 %).

Fonctionnement du conseil de surveillance :

Aux termes de l'article 31 des statuts, les pouvoirs du conseil de surveillance sont fixés comme suit :

1 - Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

2 - Le Conseil de surveillance doit avoir communication dans les 8 jours de leur établissement des documents prévisionnels et de gestion et des rapports d'analyse de ces documents établis s'il y a lieu par le Directoire.

3 - Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

4 - Il autorise les conventions visées à l'article 34 ci-après.

5- Il décide le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

6 - Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

7 – Le Conseil de surveillance tient de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du directoire et fixation de leur rémunération,
- choix du Président du Directoire,
- proposition à l'assemblée en vue de la révocation des membres du Directoire,
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, si les statuts le permettent,
- cooptation des membres du conseil de surveillance,
- autorisation d'un cumul de mandats de membre du Directoire,
- répartition des jetons de présence.

8 - Comme il est indiqué ci-à l'article 21 des statuts, le Conseil de surveillance autorise préalablement la conclusion par le Directoire des opérations suivantes :

- cautions, avals et autres garanties,
- les ventes d'immeubles par nature, les cessions totales ou partielles de participations et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de surveillance peut fixer, par opération, les montants en deçà desquels son autorisation ne sera pas nécessaire. Ces montants peuvent être différents selon la nature des opérations envisagées et/ou ne s'appliquer qu'à certaines d'entre elles.

Contrairement au régime applicable en matière de cautions, avals et garanties, les tiers qui ont contracté avec la société ne peuvent pas se voir opposer l'absence d'autorisation préalable du conseil de surveillance sauf si la société est en mesure de prouver qu'ils avaient connaissance de cette absence d'autorisation ou qu'ils ne pouvaient pas l'ignorer.

Au cours de l'exercice 2002, le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois aux dates suivantes :

- le 28 mars 2002 : 5 des 6 membres composant le conseil étaient présents (83 %).
- le 31 mai 2002 : 4 des 6 membres composant le conseil étaient présents (67 %).
- le 26 septembre 2002 : 4 des 6 membres composant le conseil étaient présents (67 %).
- le 19 décembre 2002 : 4 des 6 membres composant le conseil étaient présents (67 %).

Il n'existe pas de règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil de surveillance.

b) Aucun comité n'a été mis en place.

La société Samse n'a pas encore mis en œuvre les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise.

c) Les jetons de présence sont répartis entre les membres du conseil de surveillance de la façon suivante :

- pour 50 % au prorata de la présence effective aux réunions du conseil de surveillance.
- pour 50 % uniformément entre les membres du conseil de surveillance, sans condition de présence.

Les jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance salariés sont réduits par moitié par rapport à ceux versés aux membres du conseil de surveillance extérieurs.

Les secrétaires de séance (Olivier Malfait ou Martine Villarino) bénéficient de 50 % des jetons de présence accordés au Président.

Le montant total des jetons de présence pour l'exercice 2002 est de 16 100 € qui, compte tenu des règles de répartition en vigueur, a donné lieu au paiement des sommes suivantes :

Patrice JOPPE	(P)	1 915,34 €
Jean-Yves JEHL DE MENORVAL	(E)	3 830,69 €
Gaston CHAPPELLAZ	(S)	1 915,34 €
SALVEPAR	(E)	3 275,52 €
CRH EUROPE BV	(E)	2 165,17 €
Olivier MALFAIT	(X)	957,67 €
Martine VILLARINO	(X)	957,67 €
Gérard BESSON (Dumont Invest)	(S)	1 082,59 €
TOTAL		16 100,00 €

(P) : Président du conseil de surveillance

(E) : Membre extérieur ; (S) : Membre salarié ; (X) : Secrétaire

6.2. Intérêts des dirigeants dans le capital de la société, dans celui d'une société qui en détient le contrôle ou dans celui d'une filiale de la société

6.2.0. Montant des rémunérations et avantages en nature versés à chaque mandataire social par la société ou par toute société du Groupe

- Rémunérations et avantages en nature versés par la holding Dumont Investissement au cours de l'exercice ouvert du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 :

Dirigeants	Partie fixe du salaire	Partie variable du salaire *	Total	Véhicule de fonction
Paul BERIOT	84 544	230 276	314 820	Peugeot 607
Olivier MALFAIT	69 363	68 705	138 068	Volkswagen Passat
Bernard PUEL	73 358	82 310	155 668	Renault Laguna
Jean-Jacques CHABANIS	69 395	76 117	145 512	Renault Espace

* y compris jetons de présence.

La partie variable du salaire est déterminée sur la base d'un pourcentage du résultat courant consolidé du Groupe SAMSE.

Les pourcentages individuels sont les suivants :

Dirigeants	Pourcentages individuels
Paul BERIOT	1,35 %
Olivier MALFAIT	0,40 %
Bernard PUEL	0,50 %
Jean-Jacques CHABANIS	0,45 %

- Rémunérations et avantages en nature versés par la société SAMSE au cours de l'exercice 2002 :

Dirigeants	Partie fixe du salaire	Partie variable du salaire	Total	Véhicule de fonction
Didier LAURENT	69 555	29 007	98 562	Renault Safrane
Alain MICHOU LIER	74 432	23 820	98 252	Renault Safrane

La partie variable du salaire est définie selon des critères individuels de management et d'animation des équipes (pour 1/3) et des objectifs de résultat par rapport au budget de la région concernée (pour 2/3).

Seuls les membres du Directoire sont mandataires sociaux.

6.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers:

Les informations sont fournies dans le tableau ci-joint :

Historique des attributions d'options de souscription d'actions.

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS			
Date d'assemblée	Plan n ° 1	Plan n ° 2	Plan n ° 3
Date du conseil d'administration ou du directoire	Conseil d'administration du 04/02/1998	Directoire du 17/12/2001	Directoire du 10/06/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	7 500	10 000	1 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés	10 920	16 000	2 800
Point de départ d'exercice des options	04/02/2003	17/12/2005	10/06/2008
Date d'expiration	04/07/2003	17/12/2006	10/06/2010
Prix de souscription	32,40 €	75,75 €	72,00 €
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant (plan en une seule tranche)	Néant (plan en une seule tranche)	Néant (plan en une seule tranche)
Nombre d'actions souscrites au 4/07/2003	44 740	0	0
Options de souscription d'actions annulées durant l'exercice	5 260	0	0
Options de souscription d'actions restantes	0	26 000	55 000

La société SAMSE n'a consenti aucune option d'achat d'actions.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par les mandataires sociaux de SAMSE au cours de l'exercice 2002.

6.2.2. Informations sur les opérations conclues entre la société et les membres du Directoire ou du conseil de surveillance, ou les actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 5 %

Il n'existe aucune opération ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Le détail des conventions réglementées figure de la page 54 à la page 59 du rapport annuel d'activité 2002.

6.2.3. Indication globale des prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des constitués membres du Directoire ou du conseil de surveillance

Aucun prêt, aucune garantie n'ont été accordés ou constitués.

6.3. Mention des schémas d'intéressement du personnel :

6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation :

- Accord d'intéressement : Les salariés de la société SAMSE bénéficient d'un accord d'intéressement qui a été conclu le 23 décembre 1982, renouvelé le 28 février 1986, le 6 novembre 1989, le 26 juin 1992, le 30 juin 1995, le 25 juin 1998 et le 25 juin 2001, après modifications.

Caractéristiques de l'intéressement :

L'intéressement versé aux salariés n'a pas le caractère d'élément du salaire pour l'application de la législation travail et de la sécurité sociale.

Ces sommes ne peuvent se substituer à chacun des éléments du salaire en vigueur dans l'entreprise ou qui deviendraient obligatoires en vertu des règles légales ou contractuelles.

L'intéressement versé aux salaires :

- est exonéré des cotisations sociales ;
- est déduit des bases retenues pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés ;
- est soumis à l'impôt sur le revenu, sauf si les salariés bénéficiaires de l'intéressement souhaitent affecter ces sommes à la réalisation d'un plan d'épargne d'entreprise, dans la double limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel moyen retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale et du quart de leur rémunération annuelle ;
- est soumis à la contribution sociale généralisée et au remboursement de la dette sociale dont les montants doivent être précomptés et payés par l'entreprise à l'URSSAF lors du versement de la prime.

Bénéficiaires de l'intéressement :

Les bénéficiaires de l'intéressement sont les salariés de l'entreprise ayant plus de 3 mois d'ancienneté à la clôture de l'exercice ouvrant droit à l'intéressement, qu'ils entrent ou quittent l'entreprise au cours de cet exercice.

Pour le calcul de l'ancienneté requise, sont pris en compte tous les contrats de travail exécutés au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précèdent.

Modalités de répartition selon la présence dans l'entreprise :

La répartition entre les salariés est calculée prorata temporis de la présence des salariés dans l'entreprise, hormis :

- les congés payés légaux,
- les périodes de congés exceptionnels prévus par la Convention Collective,
- les congés maternité et d'adoption,
- les arrêts de travail pour accident de travail (y compris accident de trajets) ou pour maladie professionnelle,
- les périodes légalement assimilées de plein droit à du travail effectif et rémunérées comme telles (mandats de représentant ou de délégué du personnel).

Calcul de l'intéressement :

La prime est calculée par agence et par regroupements d'agences correspondant au même bassin de chalandise.

- Accord de participation : Un accord de participation est en place depuis le 1^{er} Janvier 1968. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et le dernier renouvellement pour une durée de cinq ans date du 19 mars 2001.

Calcul de la réserve spéciale de participation :

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L 442-2 du code du Travail).

Elle s'exprime par la formule suivante :

$$RSP = 1/2 (B - 5/100 \text{ e de } C) \times \frac{S}{VA}$$

dans laquelle :

B : représente le bénéfice de l'entreprise réalisé en France et dans les départements d'outre-mer tel qu'il est retenu pour être imposé au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, diminué de l'impôt correspondant et éventuellement augmenté du montant de la provision pour investissement.

Le montant du bénéfice net est attesté par l'inspecteur des impôts (ou par le commissaire aux comptes).

C : représente les capitaux propres de l'entreprise comprenant le capital social, les primes liées au capital social, les réserves, le report à nouveau, les provisions ayant supporté l'impôt ainsi que les provisions réglementées constituées en franchises d'impôts par application d'une disposition particulière du Code Général des Impôts ; leur montant est retenu d'après les valeurs figurant au bilan de clôture de l'exercice au titre duquel la réserve spéciale de participation est calculée.

Leur montant est attesté par l'inspecteur des impôts (ou le commissaire aux comptes).

S : représente les salaires versés au cours de l'exercice, déterminés selon les règles posées à l'article 231 du Code Général des Impôts.

VA : représente la valeur ajoutée par l'entreprise, déterminée en faisant le total des postes du compte de résultats énumérés ci- après :

- a) charges de personnel,
- b) impôts, taxes et versements assimilés, à l'exclusion des taxes sur le chiffre d'affaires,
- c) charges financières,
- d) dotations de l'exercice aux amortissements,
- e) dotations de l'exercice aux provisions, à l'exclusion des dotations figurant dans les charges exceptionnelles,
- f) résultats courant avant impôt.

Bénéficiaires :

Les membres du personnel appelés à bénéficier de droits individuels au titre de la répartition de la réserve spéciale de participation afférente à un exercice, sont les salariés comptant dans l'entreprise trois mois d'ancienneté avant la fin de l'exercice concerné.

Répartition des droits entre les bénéficiaires :

La part de chaque salarié dans la réserve spéciale de participation est calculée proportionnellement au salaire brut perçu par chacun dans l'exercice considéré et donnant lieu, en fin d'année, à déclaration fiscale (selon l'article 231 du Code Général des Impôts), majoré éventuellement des salaires qui auraient été versés au salarié s'il avait travaillé effectivement au cours des périodes d'absence visées aux articles L 122-26 et L 122-32-1 du code du travail (maternité et adoption, accidents du travail et de trajet, maladies professionnelles).

Pour calculer cette répartition entre les salariés, il est fixé un "plafond" et un "plancher". Le plafond ne peut excéder une somme égale à deux fois le plafond annuel retenu pour la détermination du montant maximum des cotisations de Sécurité Sociale, étant précisé que le plafond annuel est celui qui est applicable au dernier jour précédant la clôture de l'exercice au titre duquel les droits sont nés.

Aucun participant ne peut recevoir une part excédant la moitié du salaire plafond annuel indiqué ci-dessus.

Le plancher correspond à un salaire fictif minimum égal à 80 % (quatre vingts pour cent) du plafond annuel de la Sécurité Sociale.

Si un salarié n'a pas accompli une année entière de présence dans l'entreprise, les deux limites évoquées ci-dessus sont calculées au prorata de la durée de présence dans la Société.

Indisponibilité des droits :

Les droits attribués aux salariés au titre de la réserve spéciale de participation sont indisponibles pendant une période de cinq ans à compter du premier jour du quatrième mois suivant l'exercice au titre duquel ils sont constatés.

Si ce délai d'indisponibilité n'est pas respecté :

- l'entreprise perd l'exonération des charges sociales sur la réserve spéciale de participation et la provision pour investissement doit, à due concurrence être rapportée au bénéfice imposable ;
- les salariés sont soumis à l'impôt sur le revenu, les sommes étant alors considérées comme des salaires.

Toutefois un déblocage anticipé, sur demande du salarié, peut exceptionnellement être effectué avant l'expiration du délai d'indisponibilité dans les cas limitatifs suivants : (L 442-7 du code du travail) :

- mariage de l'intéressé,
- naissance, ou arrivée au foyer en vue de son adoption, d'un troisième enfant, puis de chaque enfant suivant,
- divorce, lorsque l'intéressé conserve la garde d'au moins un enfant mineur,
- invalidité du bénéficiaire ou de son conjoint au sens des 2° et 3° de l'article L 341-4 du code de la Sécurité Sociale,
- décès du bénéficiaire ou de son conjoint,
- cessation du contrat de travail,
- création par le bénéficiaire ou son conjoint ou reprise d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société commerciale ou coopérative,
- acquisition ou agrandissement, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, de la résidence principale,
- surendettement du salarié (L 331-2 du code de la consommation) sur demande du Président de la commission de surendettement.

Paiement immédiat des droits :

L'entreprise est autorisée à payer directement aux salariés les sommes leur revenant au titre de la participation lorsque celles-ci sont inférieures au maximum fixé par arrêté du Ministre de l'économie et des Finances et du Ministre du Travail.

Modalités de gestion des droits attribués aux salariés :

Les droits des salariés sont attribués soit :

- 1)- sous la forme d'actions (ou de coupures d'actions) de la société DUMONT INVESTISSEMENT, société holding. Ces actions proviendront d'un rachat préalable effectué par la société SAMSE.
- 2)- sous la forme d'actions (ou de coupures d'actions) de la société SAMSE,
- 3)- par affectation au PEE "Participation SAMSE" créé à cet effet.

Le choix est fait annuellement, après consultation et avis du CCE.

L'opération d'attribution d'actions aura lieu à partir du 1er janvier suivant l'exercice considéré. La valeur retenue pour la distribution d'actions est évaluée à dire d'expert au 31 décembre de l'exercice considéré, sous le contrôle du commissaire aux comptes.

- en cas d'affectation par attribution d'actions (1 et 2)

Les droits des salariés seront consignés dans un registre particulier, appelé "Registre de la Participation", mentionnant pour chaque ayant-droit :

- le nom et le prénom,
- l'adresse,
- le montant calculé et le nombre d'actions et de coupures d'actions attribuées,
- les dividendes versés,
- les dates de mise à disposition des titres.

Les actions dévolues au personnel sont des actions au nominatif pur. Elles sont inscrites en compte. Les salariés exercent tous les droits qui sont attachés aux actions.

- en cas d'affectation au PEE (3)

Les sommes seront investies selon les modalités particulières prévues dans le règlement du PEE.

- Sommes affectées au personnel au titre de l'intéressement et de la participation pour les cinq dernières années :

	Participation	Intéressement
1998	386 400 €	817 832 €
1999	738 097 €	958 553 €
2000	967 146 €	1 107 165 €
2001	674 213 €	1 133 833 €
2002	607 241 €	1 259 150 €

6.3.2. Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux

Durant l'exercice 2002, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par les salariés.

**CHAPITRE VII – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION
RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

7.1. Evolution récente

Les éléments concernant l'activité de la société-mère SAMSE, ainsi que celle du Groupe, figurent dans le rapport du Directoire relatif à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003 (cf exemplaire ci-joint).

Le chiffre d'affaires relatif au troisième trimestre 2003 figure dans le tableau ci-dessous :

Chiffres d'affaires comparés (Hors Taxes) :

- Société Mère :

	2003 (en milliers d'Euros)	2002 (en milliers d'Euros)	% de variation
Premier trimestre	58 536	54 329	7,74 %
Deuxième trimestre	80 895	73 089	10,68 %
Troisième trimestre	81 617	71 699	13,83 %
Total des trois trimestres	221 048	199 117	11,01 %

- Groupe :

	2003 (en milliers d'Euros)	2002 (en milliers d'Euros)	% de variation
Premier trimestre			
- Chiffre d'affaires	102 580	94 373	8,70 %
- Produits des activités courantes	154	153	0,65 %
Total	102 734	94 526	8,68 %
Deuxième trimestre			
- Chiffre d'affaires	135 640	123 139	10,15 %
- Produits des activités courantes	181	167	8,38 %
Total	135 821	123 306	10,15 %
Troisième trimestre			
- Chiffre d'affaires	134 497	122 517	9,78 %
- Produits des activités courantes	176	177	- 0,56 %
Total	134 673	122 694	9,76 %
Total des trois trimestres			
- Chiffre d'affaires	372 717	340 029	9,61 %
- Produits des activités courantes	511	497	2,82 %
Total	373 228	340 526	9,60 %

7.2. Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors Doras) devrait se situer, au 31 décembre 2003, à environ 500 M€, soit une progression d'environ 9 % par rapport à l'exercice 2002.

Compte tenu de la progression importante des charges salariales, des impôts et taxes, ainsi que des dotations aux amortissements, le résultat courant consolidé devrait se situer à un niveau légèrement inférieur à celui atteint en 2002.

Précisions sur les négociations en cours : projet de rapprochement avec le groupe DORAS.

Le 31 juillet 2003, notre Groupe a signé un protocole d'accord visant l'acquisition du Groupe DORAS, sous réserve de conditions suspensives dont notamment l'approbation des autorités compétentes.

Cette opération sera réalisée avec notre partenaire, CRH EUROPE BV (actionnaire de notre société à hauteur de 10,86 %). Cette alliance est une réelle opportunité pour le Groupe SAMSE d'assurer son développement, sa rentabilité et son indépendance pour le futur. La décision de rapprochement des deux sociétés s'inscrit dans un contexte où pression concurrentielle et concentration des acteurs du secteur rendent nécessaire ce type d'alliance.

DORAS, Groupe d'origine familiale, créé en 1925, possède de réels atouts complémentaires avec notre société et permet d'espérer des synergies certaines.

L'activité principale du Groupe DORAS est le Négoce de matériaux de construction. Présent sur 12 départements avec 46 agences, principalement en région Bourgogne et Franche Comté, il y occupe une place de leader.

Les autres activités exercées par le Groupe DORAS sont le Négoce de fournitures industrielles, de matériel électrique, d'isolants et la fabrication d'agglos et béton prêt à l'emploi. Les activités de fournitures industrielles de matériel électrique et d'isolants, non stratégiques pour notre Groupe, feront l'objet de cessions.

Le Chiffre d'Affaires Consolidé du Groupe DORAS s'établit à 246 M€ pour l'exercice 2002 (dont environ 183 M€ pour le négoce de matériaux et 63 M€ pour les autres activités). Le Groupe emploie près de 1 000 salariés (dont 720 pour l'activité Négoce de matériaux).

Modalités du rapprochement :

L'alliance capitalistique entre SAMSE, CRH EUROPE BV et DORAS va conduire à la création d'une société Holding de participation. Les deux sociétés SAMSE et DORAS conservent leur identité et leurs Enseignes. La société Holding de participation constituée sera détenue à hauteur de 55 % par SAMSE, et de 45 % par CRH. Elle aura vocation à détenir la totalité des titres du Groupe DORAS.

La totalité des actions de la Holding G. DORAS sera acquise pour un montant de 73,5 M€. Cette acquisition sera financée à hauteur de 27,2 M€ par un apport en capital, le solde de 46,3 M€ le sera par emprunt bancaire (19 M€ à Court terme, soldé par le produit de la vente des actifs non stratégiques et 27,3 M€ à Moyen terme).

L'apport en capital réalisé par SAMSE - soit 15 M€ - proviendra d'une augmentation de son capital réservée à CRH EUROPE BV. A l'issue de cette opération (sous réserve des autorisations nécessaires et de la décision de l'Assemblée Générale), CRH EUROPE BV portera donc sa participation à hauteur de 20,05 % du capital de SAMSE.

La quote-part de capital de SAMSE détenue par la holding DUMONT INVESTISSEMENT (actuellement 57,88 %) sera ramenée à 51,91 %. La quote-part disponible en bourse (hors DUMONT INVESTISSEMENT, CRH EUROPE BV, SALVEPAR et EXANE) actuellement de 17,52 % sera ramenée à 15,71 %.

7.2.1. Le marché

Les chefs d'entreprise du secteur du bâtiment prévoient un redressement d'activité pour les trois prochains mois après la stabilisation enregistrée en septembre, selon une enquête publiée par l'INSEE.

L'activité des prochains mois serait en particulier tirée par la construction neuve.

Le nombre de permis de construire a progressé en France de 9,9 % au 3^{ème} trimestre, soit une hausse de 5,3 % sur un an avec 366 192 logements autorisés.

Les mises en chantier ont augmenté de 4,9 % sur trois mois, à fin septembre et affichent une hausse de 1,3 % sur un an.

Le budget de l'année 2004 pour le Groupe SAMSE (non encore finalisé à ce jour) prévoit une croissance d'environ 3 % du chiffre d'affaires (à périmètre constant).

7.2.2. Les orientations

Le Groupe SAMSE n'envisage pas de développer des activités nouvelles.

L'exercice 2004 sera consacré, en priorité, à l'intégration du Groupe DORAS.

Du fait de cette intégration, le poids relatif de l'activité négoce de matériaux au sein du Groupe SAMSE va progresser de manière significative.

Cette activité devrait représenter environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe contre environ 73 % actuellement.

L'activité bricolage représentera environ 20 % du chiffre d'affaires, contre 27 % actuellement.

Le Groupe SAMSE poursuivra son développement sur les deux activités.